

Défense & Stratégie

Revue électronique publiée depuis mars 2002 par
l'Observatoire Européen de Sécurité

Sommaire du N°23 - 2^e Trimestre 2008 -

Éditorial :

Le malaise européen 02
Patrice Buffotot

Études :

La Chine en Afrique 05
Ou la construction discursive d'un nouvel enjeu stratégique
Yves Viltard

Les soupçons dans le couple franco-allemand ! 13
Françoise Manfrass-Sirjacques

L'Europe en miettes 22
Jean-Pierre Maury

Témoignage :

Le Kosovo 27
Une sécession annoncée pour une crise durable
Miloš Jovanović
L'auteur a participé comme membre de la délégation serbe aux négociations conduites sous l'égide de la Troika en 2007.

Notes de lecture :

Jacques Rollet : *Achever Clausewitz*, de René Girard
Jan Keller : *Terrorisme et guerres au début du 21^e siècle*, de Jan Eichler.

Livres reçus :

Éditorial

Le malaise européen

Patrice Buffotot

Directeur de l'Observatoire européen de sécurité

Le Non irlandais

Le « Non » des Irlandais au référendum organisé le jeudi 12 juin 2008 est révélateur d'une grave crise au sein des peuples européens après le « Non » des Français (29 mai 2005) puis des Néerlandais (1^{er} juin 2005) au projet de traité constitutionnel adopté le 18 juillet 2003 par le Conseil européen¹. Ces refus successifs expriment un profond malaise des peuples à l'égard de la construction européenne. Force est de constater que les élites européennes sont dans l'incapacité d'y apporter les réponses politiques adéquates.

Le Traité de Maastricht (7 février 1992) a mis en place les fondations d'une Union politique à travers l'Union européenne (UE). Depuis, tous les traités adoptés et les projets rejetés, que ce soit les traités d'Amsterdam (2 octobre 1997), de Nice (26 février 2001), des projets de traité constitutionnel puis du mini-traité, ne sont que des bricolages institutionnels qui ne répondent pas à la question essentielle : « Quelle Europe voulons-nous construire ? ». Est-ce une Europe fédérale ? Une Europe supranationale ? Une Europe, zone de libre échange dans laquelle on pourrait incorporer les pays du pourtour méditerranéen pour constituer un pôle de 800 millions d'habitants en 2025² ? Une Europe du libre échange ou une Europe puissance ? Où doivent s'arrêter les frontières de l'Europe ? Quelles sont les conceptions géopolitiques de l'Europe ?

Il serait primordial de répondre à ces questions si l'on entend construire un projet cohérent. Jusqu'à présent le projet européen est bâti sur des ambiguïtés et des non-dits. A chaque fois, les dirigeants européens ont contourné l'obstacle et repoussé à plus tard ces choix fondamentaux. Dans le même temps, ils n'ont pas résisté à la tentation d'élargir l'Union européenne, ce qui ne fait que compliquer un peu plus leur tâche. Vouloir cacher les problèmes à tout prix sous le tapis, c'est prendre de risque de les voir resurgir un jour et d'être alors dans l'incapacité de les résoudre.

¹ Voir l'éditorial dans *Défense & Stratégie*, N°13, juin 2005, p 1.

² En 2025, la population de l'Europe des 27 sera de 487 millions, celle de la Turquie de 89 millions et celle des dix pays du pourtour méditerranéen (projet UPM) de 263 millions, ce qui ferait un ensemble de 839 millions d'habitants capable de rivaliser avec les autres grandes régions (Amérique du Nord, du Sud, Inde, Chine, Asie du sud-est...). Voir Patrice Buffotot, *Europe des armées ou Europe désarmée ?* Paris, Editions Michalon, 2005, pp 62-63.

Une présidence française qui s'annonce difficile

La présidence française de l'Union européenne (PFUE)³ va s'ouvrir le 1^{er} juillet dans des conditions difficiles. Elle n'aura en effet que quatre mois et demi, à cause des vacances, pour apporter des éléments de réponse à la crise ouverte par le « Non » irlandais et engager des projets. La France entend donner la priorité à trois domaines : l'environnement, la politique agricole et la défense.

On constate une improvisation dans l'urgence de la PFUE. Il est vrai que le nouveau président Nicolas Sarkozy est entré en fonction début juin 2007 et son équipe n'a eu qu'une année pour préparer la présidence française. On est cependant étonné que sur une question aussi importante, il n'existe pas de continuité entre les équipes politiques au pouvoir, d'autant plus que c'est théoriquement la même majorité. De plus, la nouvelle équipe émet des signaux contradictoires sur l'Europe. En effet le conseiller spécial du président, Henri Guaino est plus souverainiste qu'euro péiste tandis que le secrétaire d'Etat aux Affaires européennes, l'ancien socialiste Jean-Pierre Jouyet, est un « euro péiste » convaincu. Pour le moment, on ne voit pas distinctement les objectifs de la présidence française. Finalement le symbole de la présidence française ne résiderait-il pas dans le logo de la PFUE sur le site Internet mis en place à cette occasion (<http://www.ue2008.fr/>). Le designer Jean-Louis Frechin y voit : « Un drapeau qui pendouille, en berne. On peut s'interroger sur le sens de cette image »⁴. On peut espérer que cette interprétation sera erronée.

Il est évident que l'action de la présidence française devra tenir compte du « couple franco-allemand ». Or ce couple connaît depuis quelques temps des tensions. Françoise Manfrass-Sirjacques nous montre dans son article comment les ressentiments et les soupçons se sont accumulés chez les Allemands. Il faut que la France se décide à aplanir les différends sinon le couple risque de se distendre encore plus, ce qui rendra la recherche d'un consensus par la présidence française d'autant plus difficile que la France n'a pas une bonne image auprès des petits pays européens. En effet, elle ne donne pas toujours le bon exemple. C'est le cas pour la réduction de son déficit et de sa dette. La France a aussi une attitude désinvolte avec les institutions européennes qui se traduit par un absentéisme, non seulement des députés français au parlement européen, et ce qui est plus grave de ses ministres aux conseils des ministres à Bruxelles. On peut espérer que pendant la présidence française, ils seront là pour présider les conseils !

Le projet français fort imprécis d'une « Union méditerranéenne » lancé par le président sarkozy s'est réduite comme une peau de chagrin lors du conseil européen du 14 mars 2008 pour se transformer en une « Union pour la Méditerranée » (UPM) sous la pression des Européens et notamment les

³ La dernière PFUE remonte à l'année 2000, avec le président Jacques Chirac, le Premier ministre Lionel Jospin et le ministre des affaires étrangères, Hubert Védrine. Elle avait débouché sur le traité de Nice, résultat d'un compromis qui nécessitait une révision. L'objectif principal qui était l'institutionnalisation de la Politique Européenne de Sécurité et de Défense (PESD) avait été atteint.

⁴ Jean-Damien Pöest, « Présidence française de l'Union européenne : circulez, il n'y a rien à voir » in *Les Echos*, des 13-14 juin 2008, p 17.

Allemands. Il s'agit plus d'une revalorisation du processus de Barcelone (1995), appelé « Barcelone plus ». Le premier sommet de cette UPM aura lieu à Paris le 13 juillet 2008. Un grain de sable s'est glissé dans l'engrenage lorsque le président Mouammar Kadhafi, a dénoncé le 10 juin ce projet et a déclaré qu'il ne participera pas au sommet. Il est évident que ce projet d'UPM arrive à un moment où l'Union européenne est en crise et vient un peu plus compliquer la recherche de solutions.

Quel modèle d'Europe ?

Ce projet soulève la question du modèle d'Europe que l'on veut construire. Jean-Pierre Maury nous montre dans son article les dangers d'une régionalisation de l'Europe qui se traduirait par un morcellement de l'Europe. On constate en effet un phénomène qui consiste à attaquer et contester les Etats à la fois par le haut (les institutions européennes) et par le bas (les régions) Il est évident qu'une Europe des régions serait une Europe faible et marquerait la fin d'une Europe puissance politique et probablement de la démocratie telle que nous la connaissons.

Ce morcellement peut être illustré par l'approbation donnée par une majorité des Européens à l'indépendance du Kosovo. Ce serait à coup sûr la source de futurs éclatements au sein même de l'Union européenne. Milos Jovanovic, qui a participé au sein de la délégation serbe aux négociations dans le cadre de la Troïka sur l'avenir du Kosovo, témoigne de son expérience et estime que le cas du Kosovo servira de modèle à tous les mouvements sécessionnistes dans le monde et en Europe pour obtenir leur indépendance. Les politiques européens ont fait preuve de cécité dans cette affaire, sauf à vouloir aller dans le sens d'une Europe des régions.

La nécessité d'une réflexion théorique

La politique de l'Union à l'égard de l'Afrique mérite également une clarification. Or un nouvel acteur, la Chine, devient particulièrement actif dans ce continent et concurrence l'action de la France et de l'Europe. Yves Viltard nous montre comment les Français (et les Européens) manquent d'une réflexion globale sur les pays émergents dont la Chine ce qui se traduit par une inquiétude ou des peurs irraisonnées mais aussi par une représentation faussée de l'autre dont les conséquences diplomatiques peuvent être dangereuses.

Cette situation complexe dans laquelle se trouve la France et les pays européens prouve qu'une réflexion théorique est de plus en plus nécessaire pour comprendre l'évolution du monde et nourrir la réflexion des politiques.

*

Le prochain numéro de *Défense & Stratégie* (3^e trimestre 2008) N°24 portera sur :

« *La nouvelle politique de défense française* »

Études

La Chine en Afrique

Ou la construction discursive d'un nouvel enjeu stratégique

Yves Viltard

Centre de Recherches Politiques de la Sorbonne (CRPS)
Université Paris 1 (Panthéon-Sorbonne)

La présence chinoise en Afrique est devenue ces dernières années un nouveau sujet de spéculations autant pour les acteurs que pour les analystes des Relations Internationales. Le thème s'est imposé dans le cadre d'une réflexion plus générale sur l'émergence de la Chine et ses effets sur l'ensemble des relations internationales. La percée de la Chine en Afrique avec d'autres pays comme l'Inde, le Brésil ou même la Russie, confirme pour les observateurs l'urgence d'une réflexion globale sur la nouvelle place des pays dit émergents.⁵ Mais l'intérêt grandissant pour la question elle-même donne lieu à une abondante et soudaine activité éditoriale⁶. Elle est déclinée dans les revues savantes et s'étale maintenant de façon quasi obsédante, jour après jour, dans la presse quotidienne et les news magazines. Ainsi le *Nouvel Observateur* du 24 au 30 avril 2008 dans un dossier intitulé « Pourquoi la Chine fait peur ? » questionne, parmi d'autres arguments, le « nouveau colonialisme » chinois en Afrique. Il offre ainsi au grand public une formulation ramassée et dramatisée du nouvel enjeu stratégique que semble constituer « la Chine en Afrique ». Il y

⁵ Voir par exemple Harry G. Broadman, *Africa's Silk Road. China and India's New economic frontier*, Banque Mondiale, 2007 ; Harry G. Broadman, « China and India go to Africa », *Foreign Affairs*, March/April 2008 ; Andrea Goldstein, Nicolas Pinaud, Helmet Reisen et Xiaobao Chen, *The rise of China and India : What's in It for Africa ?*, OCDE, 2006 ; Laurence Tubiana et Tancredè Voiturier, « Gouvernance mondiale : Quelle place pour les pays émergents ? », *Courrier de la Planète*, avril-juin, 2007 qui accompagne dans ce numéro spécial de la revue « environnementaliste » intitulé « Relations internationales : le temps des émergents » une série d'articles sur les relations Chine/Afrique en matière d'aide au développement.

⁶ Voir Chris Alden, *China in Africa*, Zed Books, 2007 ; Ricardo Soares de Oliveira, Dan Large et Chris Alden, (Eds.), *China Returns to Africa*, Hurst, 2008 ; Ian Taylor, *China and Africa : engagement and Compromise*, Routledge, 2006 ; Michel Beuret et Serge Michel, *Chinafrique*, Grasset, 2008.

a bien là la construction d'un nouvel enjeu que révèle l'impératif impérieux d'en parler comme pour conjurer les sentiments mêlés et contradictoires d'inquiétude, de crainte, de peur et aussi d'espoir qu'il inspire chez certains.

Des questions sont posées avec insistance et de façon répétitive : La Chine est-elle devenue un concurrent qualifié souvent de déloyal en Afrique pour les anciennes puissances coloniales? La Chine propose-t-elle aux pays africains un autre modèle de développement, une alternative? Peut-on alors parler d'un « consensus de Beijing » qui viendrait en Afrique se substituer au « consensus de Washington » aujourd'hui tant décrié ? Ou encore la Chine est-elle en train de prendre conscience à travers son expérience africaine et peut-être à son corps défendant, de ses nouvelles responsabilités internationales, juste contrepartie de sa place majeure dans le concert des nations ?

L'enjeu n'est rien moins que d'évaluer en quoi la présence multiforme de la Chine sur le continent africain participe d'une remise en cause par celle-ci de l'ordre international et notamment de l'hégémonie américaine, mais aussi, paradoxalement, d'estimer dans quelle mesure l'accroissement de l'activité internationale de la Chine en Afrique et dans le reste du monde peut l'amener à devenir une puissance responsable et dans l'ensemble respectueuse du « statut quo »⁷.

Nous voudrions ici avancer l'idée que la présence et les responsabilités nouvelles de la Chine sur le continent africain ne sont pas le résultat d'une stratégie délibérée d'implantation. Elles sont pour une part le fruit d'une relation ancienne, dominée par la campagne de longue haleine menée par Pékin sur le continent africain, visant sa reconnaissance comme représentant exclusif de la Chine aux dépens de Taiwan. L'implantation récente et multiforme de la Chine est en premier lieu l'effet imprévu de la recherche de diversification de ses sources d'approvisionnement en matières premières et notamment en ressources énergétiques exigées par le dynamisme de son économie⁸.

Le discours chinois

Mais l'effectivité incontestable de la présence chinoise a néanmoins conduit les responsables de la diplomatie chinoise à rationaliser la situation à travers un discours et des initiatives qui veulent donner le change à leurs interlocuteurs africains, et plus largement, à la communauté internationale. La diplomatie chinoise, par ses récits et initiatives, participe ainsi spectaculairement à la construction discursive du nouvel enjeu stratégique « la Chine en Afrique ». La question est très officiellement reconnue par les responsables chinois avec la publication le 12 janvier 2006 d'un document

⁷ Voir Rosemary Foot, « Chinese Power and the Idea of a Responsible State », *The China Journal*, January 2001 ; Alastair Iain Johnson, « Is China a Status Quo Power ? », *International Security*, Spring 2003 ; Frédérique Sachwald, « L'émergence de la Chine menace ou opportunité pour les pays avancés », *Politique étrangère*, été 2004.

⁸ François Lafarge, « Etats-Unis, Inde, Chine : La compétition pour le pétrole africain », *Monde chinois*, n°6, hiver 2005-2006.

qualifié de « white paper » sur la politique africaine de la Chine. La Chine y est qualifiée de « plus grand pays en développement » et l'Afrique de « continent qui regroupe le plus grand nombre de pays en développement ». On y affirme en langage diplomatique que « la nouvelle situation offre aux relations traditionnelles Chine-Afrique de nouvelles chances de développement », insistant ainsi sur le caractère Sud-Sud de cette coopération. Néanmoins, cette relation est comprise comme participant de « l'appui continu de la communauté internationale » pour aider l'Afrique à « faire face aux multiples défis concernant son développement ».

Cette déclaration unilatérale d'intention trouve une sanction spectaculaire dans la réunion à Pékin, en novembre de la même année, d'un sommet réunissant pour la première fois les plus hautes autorités chinoises et les chefs d'Etat et de gouvernement de quarante-huit pays africains à l'occasion de la réunion de la troisième édition, depuis 2000, du Forum de Coopération Sino-Africain. Cette manifestation est l'occasion de l'adoption d'une déclaration commune sino-africaine accompagnée d'un « plan d'action pour les années 2007-2009 ». Cette rencontre évoque pour de nombreux observateurs les traditionnels sommets franco-africains. On est frappé par la similitude du rituel. Les embrassades et les manifestations ostensibles d'amitié confirment les liens personnels entre dirigeants africains et chinois. Il s'opère ainsi une forme de substitution symbolique de la Chine à une ancienne puissance coloniale. Le texte évoque une coopération tous azimuts — politique, économique, sociale, culturelle et dans les affaires internationales. Les « deux parties » (Chine et Afrique) affirment souscrire explicitement aux « normes universellement reconnues qui gouvernent les relations internationales » et à la charte des Nations-Unies. Et si elles apportent un soutien à une réforme du Conseil de sécurité « accroissant la représentation des pays en développement et de l'Afrique en particulier », les termes restent assez vagues. Le propos est dans l'ensemble pragmatique. Il n'entérine pas explicitement le récit d'une histoire commune de lutte contre le colonialisme que proclamait le texte chinois de janvier, même s'il manifeste une forme de solidarité tiers-mondiste qui remonte à Bandung (17-24 avril 1955) à travers la référence aux « principes de la coexistence pacifique ».

On peut aussi y saisir tout l'avantage que certains pays africains peuvent trouver dans une coopération avec la Chine, où la reconnaissance des droits humains est contrebalancée par un « respect des contextes historiques, culturels et religieux », conditionnée à « un dialogue entre civilisations, cultures et religions » et excluant finalement plus clairement encore une conception dite « politisée des droits humains ». Cette formule peut être rapprochée de la conception apolitique des Jeux Olympiques que la Chine oppose invariablement aux manifestations en faveur du Tibet à l'occasion du passage de la flamme.

Une politique pragmatique

Le sommet et le plan d'action éclairent la fabrique de la politique étrangère chinoise vis-à-vis de l'Afrique. Celle-ci n'est aucunement unilatérale, mais prend en compte de façon pragmatique tout autant le contexte

international que, dans la mesure du possible, les intérêts bien compris des « deux parties ». Ces intérêts concernent aussi bien les bénéfices économiques et politiques concrets que les deux parties peuvent attendre de la relation que la construction de leur image réciproque au plan international à travers ce que l'on nomme la « diplomatie du public », avec plus ou moins de réussite⁹.

En ce sens, la stratégie internationale de la Chine est globale et sa politique africaine est périphérique. En effet, la politique étrangère chinoise, qu'un chercheur qualifie de *realpolitik*, a une priorité absolue : « maintenir à tout prix la stabilité à l'intérieur du pays ». Ensuite, dans un ordre décroissant, on trouve en premier lieu la nécessité de « Coopérer avec les Etats-Unis et éviter de rentrer en conflits avec eux », suivi par l'intensification des relations économiques et politiques avec l'ensemble des Etats voisins, notamment en Asie du Sud et en Asie centrale, en vue de garantir une sécurité commune. La question de Taiwan est incluse dans cette stratégie, même si la Chine se réserve ici d'utiliser la force¹⁰. Vient ensuite, dans cette hiérarchie, la nécessité d'entretenir de bonnes relations avec la Russie et l'Europe pour, le cas échéant, servir de contrepoids à l'influence américaine, sans souscrire pour autant à la thèse d'un monde multipolaire¹¹. Enfin, de façon accessoire, saisir les opportunités, essentiellement économiques, offertes en Amérique latine et en Afrique par les vides laissés par les autres puissances après la guerre froide.

On comprend mieux dans ce cas l'insistance mise par la Chine sur son absolu respect de la souveraineté des Etats en Afrique. Pour ce continent, la politique étrangère chinoise, si elle existe, ne fait que réaffirmer dans ses intentions la doctrine de Deng Xiaoping en matière de diplomatie consistant à « consolider nos positions ; garder notre calme ; faire preuve de modestie et attendre notre heure ; maintenir un profil bas et ne jamais revendiquer le leadership ». Néanmoins, cet « apolitisme » que l'on peut qualifier d'attentiste et d'opportuniste ne manque pas justement d'inquiéter les autres acteurs de la communauté internationale du fait même des succès et de la croissance des relations dans tous les domaines entre la Chine et l'Afrique. Plus encore, il semble que le profil bas affiché par la Chine en Afrique conduise certains à soupçonner le pire, au premier rang desquels les anciennes puissances coloniales comme la France, alors que d'autres en tire déjà des bénéfices substantiels immédiats, notamment les dirigeants peu fréquentables comme ceux du Soudan et du Zimbabwe, et dans une moindre mesure, ceux de l'Angola et du Nigeria¹².

⁹ Voir Jan Melissen, *The New Public Diplomacy. Soft Power in International Relations*, Palgrave, 2007.

¹⁰ Cette question offre bien évidemment d'autres spéculations. Voir Jean-Pierre Cabestan et Benoît Vermander, *La Chine en quête de ses frontières*, Presses de Sciences po., 2005.

¹¹ Voir Richard Haass, « The Age of Nonpolarity », *Foreign Affairs*, May/June 2008.

¹² Sur la question plus générale des relations de la Chine avec les Etats voyous voir, Stéphanie Kleine-Ahlbrandt et Andrew Small, « China's new Dictatorship Diplomacy », *Foreign Affairs*, January/February 2008.

L'inquiétude des Tiers-mondistes

Plus généralement, cet attentisme crée un climat d'incertitude qui nourrit des spéculations sans fin sur la « stratégie africaine » de la Chine¹³. Les commentateurs peuvent ainsi combiner en fonction de leur point de vue toute une gamme de griefs et de louanges pour rendre compte de la « politique africaine de la Chine ». Ainsi les tenants du tiers-mondisme voient plutôt d'un bon œil l'accroissement de l'influence chinoise en Afrique. Elle est pour eux un défi à l'hégémon américain¹⁴. Les auteurs prennent alors au sérieux la revendication de la Chine de se considérer comme un pays en développement. Ils affirment qu'en cela, la relation de la Chine à l'Afrique se distingue de celle des Etats-Unis et de l'Europe. Ils contestent le fait que la Chine se livre à un pillage de type colonial des ressources de l'Afrique et louent la politique chinoise d'aide à l'Afrique, dont les investissements, les dons généreux et les prêts préférentiels sans conditions contrastent avec des politiques d'ajustement structurels imposés à l'Afrique par les pays riches et leur bras séculier les institutions financières internationales¹⁵. La relation Sud-Sud entre la Chine et l'Afrique est considérée dans son essence comme fondamentalement différente de la relation Nord-Sud. Plus encore, la Chine offre, selon eux, à l'Afrique, un modèle de développement en faisant la démonstration que les pays pauvres peuvent s'en sortir, grâce notamment à l'intervention de l'Etat dans l'économie, contrairement à ce que recommandent les tenants du libéralisme économique. Et si les relations avec certains dirigeants comme Mugabe sont critiquées, pour un tiers-mondiste comme Horace Campbell, la Chine favoriserait en Afrique le développement de relations amicales entre les peuples, sacrifiant en cela à une mythologie populiste. Cette thèse trouve un écho certain en Afrique, notamment chez les vieux dirigeants portés au pouvoir avec l'indépendance, tirant inlassablement des traites sur leur engagement anti-impérialiste originel.

La vision tiers-mondiste de la politique chinoise rencontre aussi un succès certain au-delà de l'Afrique, notamment en Amérique Latine, avec l'arrivée au pouvoir de dirigeants populistes comme Hugo Chavez. La Chine peut ainsi compter dans les enceintes internationales sur de nombreux alliés peu regardants sur sa conception des droits humains. Cette solidarité tiers-mondiste a trouvé une expression spectaculaire avec la proposition, faite en juillet 2006 par le Président vénézuélien lors d'une réunion de l'Union Africaine, de créer une Banque du Sud pour remplacer la Banque Mondiale.

Les auteurs tiers-mondistes peuvent voir avec sympathie la politique chinoise en Afrique en considérant qu'elle offre des marges de manœuvre aux partenaires africains dans leurs relations avec les puissances occidentales. Néanmoins, ils ne peuvent manquer, comme le fait un Horace Campbell,

¹³ Valérie Niquet, « La stratégie africaine de la Chine », *Politique étrangère*, 2, 2006 ; Pierre-Antoine Braud, « La Chine en Afrique, anatomie d'une nouvelle stratégie chinoise », *Analysis*, 2005 ; François Lafarge, « La Chine et l'Afrique. », *Perspectives chinoises*, juillet-août 2005.

¹⁴ Horace Campbell, « China in Africa : challenging US global hegemony », *Third World*, Vol. 29, n° 1, 2008.

¹⁵ Voir sur l'aide Chinoise à l'Afrique les articles du *Courrier de la Planète* d'avril/juin 2007. En particulier : Qi Guoqian, « Chine, l'aide sans conditions » ; John O. Igué, « Chine/Afrique : Coopération Sud-Sud » ; Helmut Reisen, « Chine /Afrique : Une dette plus soutenable ? ».

adhérant en cela aux thèses réalistes en Relations Internationales, de souligner que « toute grande puissance en dernière analyse recherche l'hégémonie »¹⁶.

La Chine, « pays en développement »

Cette crainte renvoie à l'ambiguïté même de la stratégie internationale de la Chine. Si la Chine, comme on l'a vu, se définit elle-même quand elle s'adresse à ses partenaires africains comme « le plus grand pays en développement », elle a depuis la fin de la guerre froide renoncé au discours anti-hégémonique qui lui a longtemps servi pour s'opposer à l'Union soviétique et accessoirement aux Etats-Unis. Mais les analystes les plus vigilants considèrent, comme on l'a encore indiqué, que la diplomatie chinoise évite dans la période actuelle tout affrontement avec les Etats-Unis. Plus encore, infléchissant ainsi la ligne définie par Deng, les responsables de la politique étrangère chinoise veulent à tout prix éviter d'être soupçonnés de caresser l'idée de prendre la place des Etats-Unis comme première puissance mondiale, idée qui obsède les auteurs réalistes américains¹⁷. C'est une des raisons pour laquelle les responsables chinois revendiquent périodiquement leur appartenance au monde en développement. Mais dans le même temps, du fait de l'impressionnante croissance économique du pays, ils ont très clairement abandonné ce que l'on appelle en Chine une « mentalité de victime »¹⁸. Ils envisagent avec de plus en plus de confiance le rôle de la Chine dans les affaires internationales. L'adhésion aux principes du libre-échange sanctionnée par l'intégration en 2001 dans l'Organisation mondiale du Commerce en est la manifestation la plus évidente. La Chine se trouve aujourd'hui impliquée dans de multiples institutions internationales et adhère ainsi aux règles et aux normes en vigueur dans les différents régimes internationaux. Elle participe activement en Afrique aux opérations de maintien de la paix, mises en oeuvre par les Nations Unies. Chris Alden souligne que c'est en Afrique que la Chine apporte son principal engagement, où elle est « le plus important contributeur, parmi les Etats membres du Conseil de sécurité »¹⁹.

Les inquiétudes occidentales

Néanmoins la présence grandissante chinoise en Afrique ne cesse d'inquiéter. Les griefs principaux sont formulés par les pays occidentaux et notamment la France. Ainsi Valérie Niquet écrit que « la Chine apparaît donc comme essentiellement prédatrice, selon le modèle hier mis en oeuvre par les puissances coloniales » et conclut péremptoirement que « la présence chinoise en Afrique, de plus en plus significative dans tous les domaines, dessine ainsi les limites de l'intégration de la Chine dans le système international des puissances de l'après-guerre froide »²⁰.

¹⁶ Horace Campbell, « China in Africa... », p. 104.

¹⁷ Voir John Ikenberry, « The rise of China and the future of the West », *Foreign Affairs*, January/February 2008.

¹⁸ Voir sur ce point Evan S. Medeiros et M. Taylor Fravel, « The China's new diplomacy », *Foreign Affairs*, November-December 2003.

¹⁹ Chris Alden, *China in Africa*, Op. Cit. p. 26.

²⁰ Valérie Niquet, « La stratégie africaine de la Chine », Op. Cit., p. 373-374.

Dans une vision réaliste, ce sont bien les succès de la Chine, notamment au plan économique, qui alarment²¹. La politique africaine de la Chine n'est alors perçue que comme une conséquence, un indicateur de la montée en puissance globale de la Chine. La stratégie de séduction de la Chine ne changerait alors rien à l'affaire²². Pour les réalistes, la question de la « Chine en Afrique » trouve sa clef dans l'évaluation de la solidité de l'économie chinoise. Ils se distribuent alors en pessimistes et optimistes en faisant porter leur attention sur les courbes que dessinent les indicateurs de la puissance chinoise projetées sur le siècle à venir et comparées à celles des Etats-Unis. Ainsi la « Chine en Afrique » n'est qu'un symptôme d'un changement global de l'équilibre des forces.

Les auteurs constructivistes soulignent, pour leur part, que l'implication de la Chine dans les affaires internationales et l'interdépendance globale due à la mondialisation, rendent hasardeuses les comparaisons historiques concernant l'émergence d'une nouvelle grande puissance hégémonique sur la scène internationale. Cette émergence n'est en rien maîtrisée par les dirigeants chinois. Plus encore, les doctrines des relations internationales, conçues en Occident, trouvent une audience certaine aujourd'hui en Chine-même, dans les différents *think tank* en prise avec les responsables de l'élaboration de la politique étrangère chinoise, qui sont notamment considérés comme ayant joué un rôle décisif dans la volonté de la diplomatie chinoise de faire apparaître au monde la Chine comme un partenaire responsable²³. Mais plus encore, en Afrique-même, la multiplication des activités des ressortissants chinois n'est que très marginalement contrôlée par les autorités chinoises et africaines. Ainsi, pour Cris Alden, « dans le futur, les relations sino-africaines seront insensiblement déterminées, non par Beijing ou les élites africaines, mais plutôt à travers les expériences faites par les Africains et des Chinois sur le terrain. Le comportement de certaines d'hommes d'affaires chinois nouvellement établis et la conduite à leur égard des communautés africaines dans lesquelles ils vivent et travaillent importent plus que la diplomatie et les concessions faites au niveau gouvernemental »²⁴.

Des craintes irraisonnées

On peut dire que la construction, comme enjeu diplomatique, de la question de la présence chinoise en Afrique, révèle les inquiétudes plus ou moins irraisonnées qui traversent les sociétés contemporaines. Elle montre que

²¹ On retrouve ici les conceptions des partisans du réalisme structurel qui considèrent que l'histoire nous apprend que l'émergence d'une nouvelle grande puissance ne peut se faire sans conflits majeurs et sans bouleversements profonds de l'ordre international. Voir John Mearsheimer, *The tragedy of great powers politics*, W.W. Norton, 2001 ; Paul Kennedy, *The rise and Fall of Great Powers*, Vintage, 1989.

²² Joshua Kurlantzick, *Charm Offensive. How China's Soft Power is transforming the World*, Yale University Press, 2007.

²³ Voir Bonnie Glaser et Evan S. Medeiros, « The changing Ecology of Foreign Policy-Making in China », *The China Quarterly*, June 2007. Plus généralement sur les interprétations concurrentes en Relations Internationales de l'émergence de la Chine, voir William A. Callahan, « How to understand China : the dangers and opportunities of being a rising power. », *Review of International Studies*, October 2005.

²⁴ Cris Alden, Op. Cit., p. 128.

les théories des Relations Internationales, quels que soient par ailleurs leurs mérites intrinsèques, sont impuissantes à rendre compte d'une réalité qui, dans sa richesse, autorise un jeu sans fin d'interprétations liées aux présupposés qui divisent le champ de la discipline. Ce jeu se superpose à celui des conceptions idéologiques, sans forcément les recouper complètement, qui structurent les vies politiques nationales et la production des représentations de l'Autre dans l'action diplomatique internationale.

Yves Viltard, mai 2008.

viltard@noos.fr

Les soupçons dans le couple franco-allemand !

Françoise Manfrass-Sirjacques

Correspondante de l'Observatoire européen de sécurité en Allemagne

Les relations franco-allemandes ont rarement été aussi sereines que l'image que l'on pouvait en avoir par un regard superficiel. Les conflits ont souvent été à l'ordre du jour. Conflits d'intérêts, conflits motivés par des vues divergentes sur les objectifs politiques de l'Union Européenne (UE), conflits sous-tendus par la priorité différente accordée aux relations transatlantiques, sans parler de la crise grave qui avait affecté ces relations au moment de la réunification allemande. Ces conflits ont été surmontés tant bien que mal parce que la relation franco-allemande est l'épine dorsale de la construction européenne. Il y eut des compromis qui ont souvent laissé de l'amertume d'un côté ou de l'autre du Rhin, il y eut des divergences persistantes en ce qui concerne la politique européenne, des relations transatlantiques ou encore de la Politique Etrangère et de Sécurité Commune (PESC). Quelques qu'aient pu être les conflits, parfois plus violents que ce que l'opinion publique pouvait en percevoir, la sérénité restait de mise pour les dirigeants des deux nations. Même François Mitterrand, qui avait la rancœur tenace, opta finalement, après une rapide réunification qui s'était faite sans son assentiment, ce qui longtemps pesa sur les relations bilatérales, pour un duopole franco-allemand comme moteur de l'Europe²⁵.

Depuis l'élection de Nicolas Sarkozy tout semble bouleversé dans ces relations pourtant assez bien rôdées pour avoir supporté conflits et tensions sans grands dommages. Y a-t-il quelque chose de pourri au royaume franco-allemand ? Certes la relation franco-allemande n'est plus ce qu'elle était à l'époque de la guerre froide et de la double division allemande et européenne. Dans la communauté européenne agrandie, l'Allemagne a retrouvé une place qu'elle n'avait pas lorsqu'elle était divisée. Elle est

²⁵ Voir sur ce sujet, Tilo Schabert, *Mitterrand et la réunification allemande. Une histoire secrète (1985-1995)*, Paris, Grasset, 2005. 598 p. et aussi de Frédéric Bozo, *Mitterrand, la fin de la guerre froide et l'unification allemande*, Paris, Odile Jacob, 2005. 518 p.

redevvenue un acteur des relations internationales. Elle envoie ses soldats désormais partout dans le monde, là où la paix est menacée. Mais cette Allemagne agrandie, émancipée, a su prouver son attachement à l'Europe et ainsi pu bousculer les craintes qui avaient surgi en France au moment de la réunification. Les relations bilatérales sont plus équilibrées qu'elles ne l'étaient à l'époque précédente et même si les deux partenaires peuvent avoir désormais des options qu'ils n'avaient pas auparavant et si le bilatéralisme est peut-être devenu moins exclusif, il subsiste, malgré son déclin auguré à plusieurs reprises, parce qu'il est intrinsèquement nécessaire à la construction européenne.

Le changement avec Nicolas Sarkozy

Les problèmes d'aujourd'hui ne sont pas plus virulents que ceux d'hier. Alors que s'est-il passé pour que les relations bilatérales apparaissent aussi mal en point ? Le problème s'appelle pour beaucoup Nicolas Sarkozy et c'est un problème à deux niveaux. Il y a les objectifs et il y a le style. L'hebdomadaire *Der Spiegel* écrivait l'été dernier sous le titre « Les provocations de Paris » : « Le président français Nicolas Sarkozy cherche la confrontation avec la chancelière pour devenir le numéro un en Europe »²⁶. Analyse qui semble faire consensus puisqu'en avril dernier un quotidien la reprend en notant que Nicolas Sarkozy veut partiellement dépasser le vieil axe franco-allemand afin de rétablir la primauté française en Europe. Si l'analyse est exacte et si Nicolas Sarkozy veut en effet revenir sur l'option choisie par François Mitterrand d'une double direction franco-allemand en Europe, les craintes allemandes se comprennent et suffiraient déjà à envenimer les relations bilatérales. Mais en plus il y a le style. Ce n'est pas tellement le caractère bouillant du président français, qui, c'est peu dire, n'est pas celui d'Angela Merkel, ses embrassades spontanées et ses façons de lui taper sur l'épaule qui gênent. L'agacement est surtout provoqué par la manière dont Nicolas Sarkozy s'attribue des mérites qui, selon Berlin, ne lui reviennent pas.

La libération des infirmières bulgares

L'exemple le plus frappant étant celui de la libération des infirmières bulgares au terme d'un processus de négociations déjà largement engagé par l'UE. Plus encore toutefois que cette manière de se parer des plumes d'autrui, c'est l'accord entre Paris et Tripoli sur la fourniture d'un réacteur nucléaire civil à la Libye, probablement le prix de la libération, qui a nourri les inquiétudes de Berlin où l'on s'est demandé s'il était « intelligent » de promettre un réacteur nucléaire à un despote imprévisible et si cela ne risquait pas d'attirer d'autres convoitises dans les Emirats ou au Maghreb. La *Süddeutsche Zeitung*, rappelle dans ce contexte que les services secrets occidentaux avaient écouté des conversations entre des spécialistes libyens et le père de la bombe pakistanaise, Abdul Khan.²⁷ La réception en grande pompe du colonel Kadhafi à Paris a laissé Berlin d'autant plus perplexe que le

²⁶ *Der Spiegel*, N° 29, 16 juillet 2007, p. 32.

²⁷ *Süddeutsche Zeitung*, 28/29 juillet 2007.

colonel s'est empressé de démentir les propos du président français affirmant avoir évoqué les droits de l'homme avec lui.

L'intervention au Darfour

Moins conflictuelle mais quand même significative s'est aussi révélée la question de l'envoi d'une force d'intervention au Darfour sur l'initiative française. La République fédérale a toujours été réticente à l'envoi de soldats allemands en Afrique, souvent considérée comme le pré-carré de la France qui y défend surtout ses intérêts. On se souvient du bon mot d'un ministre allemand de la défense dans les années 90 disant que l'Eurocorps n'était pas l'Afrikakorps. Que, malgré la décision des ministres européens de la défense le 28 septembre 2007 d'envoyer une force européenne au Tchad, l'Allemagne se soit contentée de promettre d'envoyer quelques officiers au quartier général de l'opération ne pouvait que provoquer la mauvaise humeur de Paris. Dans la mesure toutefois où la contribution des partenaires européens reste assez maigre et où Paris a du revoir sa propre contribution à la hausse pour mettre en place l'opération, la presse allemande a eu beau jeu de souligner, début 2008, que finalement l'Eufor Tchad /CAR était devenue une expédition française avec le concours de quelques petits Etats membres.²⁸

L'Union méditerranéenne :

« un projet qui rétrécit au lavage »

Il est évident que pour des raisons géographiques et historiques, l'Allemagne étant un pays du Centre Europe sans passé colonial, ses priorités vont d'abord vers l'Europe centrale et de l'Est. Berlin ne souhaite pas se laisser entraîner par Paris, d'ailleurs soupçonné de n'avoir pas vraiment rompu avec les habitudes et intérêts liés à la « Francafrique », dans des aventures africaines. Mais ce qui a vraiment fait déborder la coupe a été l'initiative de Nicolas Sarkozy en faveur d'une « Union méditerranéenne ». Cette Union n'aurait pas été intégrée à l'UE et aurait fait double emploi avec le processus de Barcelone. Elle aurait exclu les pays d'Europe du Nord, dont l'Allemagne, qui auraient du se contenter d'un statut d'observateur²⁹.

La réaction d'Angela Merkel a été prompte : il ne peut être question d'une Union méditerranéenne autonome sous direction française et il convient de la replacer dans le processus de Barcelone entamé en 1995. Toutefois bien que la chancelière ait clairement formulé son opposition au projet, Nicolas Sarkozy poursuivait son idée, si bien qu'en février Angela Merkel, fait rarissime à ce niveau, annulait un sommet franco-allemand prévu le 3 mars pour le reporter au 9 juin. La presse allemande dénonçait un projet dans lequel les partenaires européens ne seraient pas sur un pied d'égalité et dont Paris voulait faire un instrument de sa politique étrangère.³⁰ Quelques jours plus tard Paris, de son côté, annulait, pour la deuxième fois, une

²⁸ *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, 2 février 2008.

²⁹ Le périmètre de l'Union méditerranéenne prévoyait en effet les 22 pays riverains de la Méditerranée plus le Portugal, la Jordanie et la Mauritanie. C'est le conseiller du président, Henri Guaino qui est à l'origine du projet.

³⁰ *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, 23 février 2008.

rencontre prévue entre les ministres des finances des deux pays, sous le prétexte d'un voyage en province exigeant la présence du ministre des finances Christine Lagarde. Le *Frankfurter Allgemeine Zeitung* en tira comme conclusion que la coopération franco-allemande devenait secondaire pour Nicolas Sarkozy.³¹

Finalement un accord fut trouvé lors du Conseil européen du 14 mars à Bruxelles, replaçant le projet dans le cadre de l'UE, le processus de Barcelone se muant désormais en une « *Union pour la méditerranée* », qui hérite du budget communautaire attribué au processus de Barcelone, sans aucun financement supplémentaire, à la demande des Allemands³². L'Union sera coprésidée par un pays membre de l'UE et un pays de la rive Sud, Berlin faisant la concession d'accepter que la présidence revienne d'abord aux neuf pays riverains ce qui fixe les choses pour une durée de 18 ans. Les conflits relatifs à l'Union méditerranéenne sont-ils définitivement enterrés ? Rien n'est moins sûr. Le ministre des Affaires étrangères Steinmeier émettait encore après le compromis des doutes sur la participation de l'Allemagne à la mise en route de l'Union méditerranéenne prévue pour le 13 juillet 2008³³. Berlin n'avait d'ailleurs probablement pas tort de voir dans le projet un risque de scinder l'UE puisque Varsovie vient, à son tour, en se référant à l'Union méditerranéenne, de lancer l'idée d'une Union de l'Europe de l'Est incluant la Russie et destinée à contre-balancer le projet de Nicolas Sarkozy qui, selon la Pologne, déstabilise la politique étrangère européenne et dérive les flux financiers vers le Sud.³⁴

L'affaire « Airbus »

Parallèlement à cette odyssee les relations franco-allemandes étaient également mises à mal par les problèmes d'Airbus. Certes ces problèmes sont antérieurs à l'élection présidentielle du printemps 2007 et les contentieux nés des rivalités économiques entre les deux pays ne sont pas nouveaux. La direction bicéphale et binationale d'EADS a été depuis les origines une source de conflits qui toutefois restaient latents jusqu'à ce que des turbulences viennent secouer l'Airbus. Les programmes d'assainissement et de restructuration joints à des menaces de fermeture de sites, les protestations syndicales qui, du côté français, prirent vite une coloration nationaliste, pesaient déjà assez sur les relations bilatérales mais auraient pu rester circonscrits au cadre des rivalités économiques sans prendre une envergure politique. Ce qui a mis le feu aux poudres fut la détermination de Nicolas Sarkozy, adepte d'une politique industrielle dirigiste soutenue par l'Etat, d'orienter ses choix uniquement en fonction des intérêts nationaux en essayant d'affermir l'influence française au détriment des Allemands. Sans reprendre ici toute la longue épopée des tractations qui ont vu s'exprimer les craintes allemandes que les Français tirent toute la couverture à eux et s'attribuent les postes décisifs, affirmant ainsi leur prépondérance sous couvert du patriotisme économique, Paris dût finalement accepter un

³¹ *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, 26 février 2008.

³² Un accord a été trouvé entre Nicolas Sarkozy et Angela Merkel lors d'un dîner de travail le 3 mars 2008 à Hanovre.

³³ Le premier sommet réunissant le président de la Commission européenne, les représentants des 27 pays de l'UE et des 12 pays méditerranéens aura lieu le 13 juillet à Paris.

³⁴ *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, 30 avril 2008.

compromis final proposé par Angela Merkel respectant les intérêts de chacun, ce que la *Süddeutsche Zeitung* commentait ainsi « Sarkozy autorise ce que veut Merkel ». ³⁵ Il reste à voir si, comme le souligne le quotidien, ce compromis final est dans l'intérêt de l'entreprise, citant le commentaire du vice-président du comité européen d'entreprise : « Rien n'a changé, la rivalité entre Français et Allemands continue ».

Le projet Galiléo

Un autre sujet de frictions est le projet européen « Galiléo » pour lequel Paris s'est depuis longtemps fortement engagé avant d'abord échoué sur les garanties de rentabilité exigées par le consortium privé qui devait en assurer la fabrication. A la suite de quoi Paris chercha à faire financer son projet par l'UE ce qui immédiatement provoqua une fin de non-recevoir du ministre allemand des Finances, P. Steinbrück qui s'opposa à un financement non prévu dans le budget européen et déclara qu'il n'y avait pas non plus d'argent pour le projet dans le budget fédéral allemand. La multiplication des coûts ne peut être justifiée selon les Allemands par la nécessité pour l'Europe de se doter d'un système de navigation indépendant des Etats-Unis car ce sont les contribuables qui en font les frais. Si on ne sait toujours pas quand le satellite sera opérationnel, on est certain que son coût final dépassera largement les 3 milliards d'Euros projetés. Berlin était tout juste prêt à accepter que soient débloqués au profit de Galiléo une partie des fonds communautaires tout en estimant que l'on ouvrait là la boîte de Pandore. Finalement Bruxelles va puiser dans les fonds de la PAC.

Les divergences sur le nucléaire civil

Cette rivalité devait encore s'affirmer dans un cadre hautement politique et particulièrement sensible, celui du nucléaire civil. La coalition dirigée par G. Schröder avait décidé de sortir à terme de la filière nucléaire, les centrales arrivant en fin de vie ne devant pas être renouvelées et surtout il n'était plus question d'en construire de nouvelles. Cette politique étant largement dictée par les craintes qui se sont exprimées dans l'opinion publique après Tchernobyl. Or, en France, de l'Elysée aux entreprises, tout le monde veut réorganiser la filière nucléaire. C'est dans ce contexte que Nicolas Sarkozy avait déjà laissé entendre à Angela Merkel, qu'en fermant sa dernière centrale en 2020, l'Allemagne perdrait toute légitimité industrielle dans le nucléaire. De son côté Christine Lagarde mettait Siemens, le partenaire allemand du français Areva, en garde, en disant que le partenariat avec lui perdait de son intérêt si l'Allemagne fermait son territoire à l'industrie nucléaire. Ce qui laissa penser aux Allemands que les Français voulaient les évincer de l'entreprise commune afin de créer un grand Konzern énergétique français pour construire des centrales nucléaires et d'énergie fossile sous direction uniquement française. La visite de Nicolas Sarkozy en Grande-Bretagne et la célébration d'une nouvelle amitié cordiale franco-britannique fit par ailleurs surgir de nouvelles craintes d'une concentration franco-britannique dans le secteur nucléaire. La presse allemande qui n'avait pas caché ses craintes que le rapprochement franco-britannique puisse se faire

³⁵ *Süddeutsche Zeitung*, 17 juillet 2007.

aux dépens du bilatéralisme franco-allemand se consola en notant que les différentes tentatives pour revigorer l'entente cordiale n'ont jamais fait long feu.

Le déficit budgétaire français

Par ailleurs Berlin s'inquiète vivement du déficit budgétaire français. Tandis que l'Allemagne a pratiquement retrouvé l'équilibre budgétaire cette année (déficit de 0,6 % du PIB) le ministre allemand des finances avait dès l'été dernier critiqué les projets budgétaires français, estimant qu'ils seraient de nature à remettre en question le pacte de stabilité qui fixe les règles de la zone euro, respectées par l'Allemagne depuis 2006. Ici aussi, comme dans la politique industrielle, où s'opposent le dirigisme français et le credo libéral allemand, s'affronte ici la politique allemande de l'offre au keynésianisme français. Le ministre allemand P. Steinbrück s'est montré le plus virulent lors de la conférence des ministres des finances de la zone euro, en juillet 2007, où Nicolas Sarkozy s'était lui-même invité, provoquant le sarcasme de la presse allemande sur le « Sarko-Show » et son interrogation ironique sur le fait que le président soit arrivé dans une limousine allemande. Le président français qui a plaidé pour une pause budgétaire et pour un report de l'objectif d'équilibre de 2010 à 2012, s'est vu confronté à tous les autres ministres des finances de la zone euro. Certes le conflit a été désamorcé par un de ces compromis bruxellois typiques, Nicolas Sarkozy a promis de tout faire pour respecter la date de 2010 mais en se laissant une porte ouverte pour 2012, ce qui n'a pas vraiment désamorcé les suspicions allemandes, P. Steinbrück réaffirmant en conclusion que l'Allemagne allait très soigneusement observer comment l'objectif de 2010 pouvait être atteint.

L'Euro et la Banque centrale européenne

Dans la foulée s'amorçait cependant un nouveau conflit sur l'Euro et la Banque Centrale Européenne (BCE), Nicolas Sarkozy n'ayant de cesse de dénoncer l'euro fort et la politique de la BCE. L'éditorialiste de la *Frankfurter Allgemeine Zeitung* dénonçant l'intervention de Nicolas Sarkozy devant l'Eurogroupe comme une attaque en règle contre les fondements de la monnaie unique résumait ainsi les objectifs du président français : « Il veut démonter le pacte de stabilité en en diluant les règles. Il veut restreindre l'indépendance de la BCE en réclamant une politique active de cours des changes pour affaiblir la parité extérieure de l'Euro. Il veut étroitement lier la politique monétaire à la politique financière, ce qui retirerait toute indépendance à la BCE. Sarkozy a déjà réussi à éliminer du nouveau contrat européen toute référence à la libre concurrence et tout cela respire la défiance française traditionnelle contre le marché et une politique monétaire indépendante »³⁶ Et l'éditorialiste de conclure : Ce n'est pas pour cela que nous avons abandonné le Mark. De tous les conflits avec l'Allemagne il s'agit probablement ici d'un des plus virulents. L'Allemagne n'a renoncé au D-Mark qu'avec l'assurance d'une nouvelle monnaie aussi forte que le Mark et d'une banque européenne aussi indépendante que la Bundesbank l'était, ayant comme seul objectif de lutter contre l'inflation.

³⁶ *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, 11 juillet 2007.

La France était habituée avant l'Euro à d'autres critères : une Banque de France soumise aux objectifs gouvernementaux, une monnaie maintes fois dévaluée pour soutenir le commerce extérieur. Elle cherche depuis Maastricht à se libérer des liens que lui impose l'Euro, et prône notamment un gouvernement économique qui ferait à peu près ce que l'éditorialiste de la FAZ dénonce. L'Allemagne au contraire se souvient de l'inflation des années trente qui reste pour elle un trauma. Elle a pu profiter avec le Mark des avantages d'une monnaie forte et ne voit aucun intérêt à un affaiblissement de l'Euro, d'autant plus que, premier exportateur mondial engrangeant des profits records en ce qui concerne le commerce extérieur, l'Euro fort ne la gêne que fort peu.

Si Nicolas Sarkozy devait marquer des points dans sa lutte contre l'indépendance de la BCE, c'est toute la construction de la monnaie unique qui serait remise en jeu. L'opinion publique allemande, qui n'a pas volontiers renoncé au Mark, n'est pas prête, ainsi que l'a rappelé l'ancien chef de la Banque fédérale, à tolérer que soit remise en cause l'indépendance de la BCE, qui apparaît comme garante de la lutte contre l'inflation. Angela Merkel s'est déjà déclarée « très sceptique » à l'égard de la suggestion du Premier ministre François Fillon lors du sommet des Chefs d'Etat de la zone euro en juillet, les Allemands soupçonnant les Français de vouloir s'en prendre à l'indépendance de la BCE. D'ores et déjà les difficiles relations bilatérales à ce sujet constituent un handicap pour la présidence française de l'UE. Berlin avait déjà fort peu apprécié que Paris désigne de facto Dominique Strauss-Kahn comme « candidat européen » à la tête du FMI sans même l'en avertir, alors que toutes les autres capitales avaient été consultées. L'Euro et la BCE risquent sans aucun doute d'être la pierre d'achoppement des relations bilatérales.

La Politique agricole commune

Un autre conflit récurrent reste la politique agricole commune (PAC). Pourquoi, s'interroge la presse allemande, a-t-on peur, malgré la forte hausse des prix des produits agricoles, d'ouvrir un débat sur les aides agricoles alors que celles-ci engloutissent la moitié du budget de l'UE ? Pourquoi ces aides devraient-elles rester figées jusqu'en 2013, date de réforme de la PAC prévue par le compromis négocié entre J. Chirac et G. Schröder, alors que les prix du lait et des céréales sur le marché mondial sont maintenant le double de ce qu'ils étaient à l'époque où a été signé ce compromis ?³⁷

Les aides agricoles, qui font depuis toujours partie du répertoire des gouvernements français bien que la part de l'agriculture dans le Pib ne fasse que décroître depuis les années cinquante, se voient reconduites de compromis en compromis dans les budgets européens et sont un perpétuel sujet de conflits entre les deux pays. Or Paris estime que la hausse des cours mondiaux et le développement des bio-carburants refont de l'agriculture un atout stratégique et économique. En d'autres termes Nicolas Sarkozy prétend, malgré les profits engrangés par les agriculteurs suite à la hausse des cours mondiaux, vouloir leur permettre de « vivre de leurs produits », et rechigne à se ranger à l'avis de la Commission de Bruxelles, partagé par l'Allemagne, qui veut accentuer le découplage entre le montant des aides

³⁷ *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, 19 janvier 2008.

perçues par les agriculteurs et le niveau de production. Le conflit est pour l'instant larvé mais pourrait bien resurgir brutalement lors de la présidence française, d'autant plus que la diatribe de Nicolas Sarkozy contre les quotas de pêche a particulièrement agacé Berlin qui a fait de la défense de l'environnement une priorité de son action.

Des conceptions différentes sur l'Union européenne

Un autre conflit latent qui pourrait resurgir au cours de la présidence française de l'UE et qui se greffe sur un contentieux récurrent se référant à la vision assez antagoniste qu'ont la France et l'Allemagne de la finalité de l'Union européenne, concerne la question des pouvoirs potentiels du futur président de l'Europe. L'Allemagne a, par tradition, toujours eu une approche fédéraliste de la construction européenne. La France au contraire a toujours cherché à imposer son propre modèle centraliste. C'est pourquoi l'Allemagne, ainsi d'ailleurs que la Commission et plusieurs petits pays, veulent contre la volonté française une présidence relativement modeste de l'Union. Le Traité de Lisbonne qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2009 prévoit un directoire à la tête de l'Union avec le président du Conseil européen, le Haut représentant pour les affaires étrangères et le président de la Commission. Pour Berlin il n'est pas question que le président du Conseil soit l'unique représentant de l'Europe. Certes le conflit n'est pas seulement bilatéral et, plus ou moins tous les acteurs concernés, le Haut représentant, le président de la Commission, les Etats membres, ont leurs propres intérêts et entendent les défendre. Mais dans la mesure où le tandem franco-allemand conserve ou veut conserver sa fonction de moteur de la construction européenne, le conflit a d'une part tendance à se bilatéraliser, même si l'un ou l'autre cherche des alliés pour promouvoir sa conception, et d'autre part un blocage du moteur risque d'être un blocage pour l'Europe.

Le retour de la France dans l'OTAN

On aurait pu penser que la décision de Nicolas Sarkozy de faire rentrer la France dans la structure intégrée de l'OTAN ne serait pas une source d'irritations bilatérales, l'Allemagne s'étant dans le passé toujours félicité d'un rapprochement de la France avec les Etats-Unis. Mais outre que Berlin n'a pas oublié la crise interne qui a secoué l'Alliance quand J. Chirac en 1995-96, a voulu obtenir, pour prix de son rapprochement avec l'OTAN, le Commandement de Naples. Il n'était pas question pour les Américains de laisser leur VIème Flotte américaine sous commandement français. Cela a coupé court à l'initiative française. Les Allemands ont tout de suite compris que des officiers allemands devraient alors laisser leur place à des Français dans les commandements intégrés. Ils ont aussi eu peur que ce rapprochement déstabilise l'équilibre européen aux dépens de l'Allemagne. En effet l'Allemagne risque de perdre le rôle d'arbitre qu'elle a si longtemps joué entre Paris et Washington et celui d'intermédiaire privilégié entre les Européens et les Américains, lesquels n'auront plus besoin de faire le détour par Berlin pour obtenir ce qu'ils pourront immédiatement obtenir de Paris. Berlin, estime-t-on ne sera pas le gagnant de l'affaire et risque de se retrouver isolé dans les relations transatlantiques.

Une rivalité de puissances au sein de l'Union

Tout cela fait beaucoup de conflits, plus ou moins graves, plus ou moins déterminants, mais toujours sources d'irritations, d'agacements, d'exaspération et de tensions qui mettent à mal le tandem franco-allemand déjà fragilisé par l'agrandissement de l'Europe, les nouveaux membres d'Europe centrale n'acceptant pas toujours facilement l'hégémonie historique du duo. Même si les conflits d'intérêts, les visions antagonistes ont toujours existé entre les deux, ceux-ci semblent dangereusement se cumuler depuis la présidence de M. Sarkozy, son style exubérant, baroque et imprévisible n'arrangeant pas les choses. Il y a une nouvelle trépidation dans les relations bilatérales qui fait que l'on passe déjà à un nouveau conflit avant même que le précédent ait été réglé. Il faut aussi prendre en compte le discours intérieur, destiné au public français, qui certes ne préjuge pas des décisions à un autre niveau mais jette la suspicion.

Quand Nicolas Sarkozy au soir de son élection, affirme que la France est de retour, Berlin se demande ce que cela veut dire. Est-ce une Europe plus française, plus centralisée, une BCE contrôlée ? Est-ce une campagne populiste contre l'Euro fort qui serait source de tous les maux alors que l'on se garde bien de dire que c'est grâce à cet Euro fort que l'on peut réduire la facture énergétique (pétrole, gaz) ? Est-ce de nouvelles revendications d'aides agricoles alors que les cours mondiaux s'envolent eux aussi, une politique industrielle nationaliste ? Tout cela veut-il dire que Paris va crier plus fort à Berlin comme à Bruxelles ?

Un bras de fer n'a jamais résolu les problèmes. Si l'on avait pendant longtemps tendance dans les relations franco-allemandes à pousser sous le tapis les questions conflictuelles, il n'est guère judicieux de passer d'un extrême à l'autre. Si l'Allemagne a l'impression que Paris veut l'évincer pour retrouver la prédominance en Europe, elle aurait alors la possibilité de s'orienter vers d'autres options. Les rapprochements franco-britanniques ont toujours été de courte durée parce que la concurrence entre les deux nations est beaucoup trop vive dans de nombreux domaines. Londres a tout d'abord une toute autre vision de l'Europe que Paris. Les deux pays prétendent au même leadership dans le domaine de l'Europe de la défense, et surtout ils se verraient très bien comme chef incontesté de l'Europe. En revanche les convergences entre Berlin et la Grande-Bretagne sont plus grandes : ils partagent la même conception libérale et libre-échangiste de l'économie, ils n'ont pas de rivalités dans le domaine de la défense, l'Allemagne puissance non-nucléaire ne prétendant pas au leadership; ils partagent une même vision non centralisée de la construction européenne. Enfin, et surtout Berlin n'a pas l'ambition de briguer le leadership européen, ce qu'elle sait irréalisable. G. Schröder, en son temps, avait suite à des conflits bilatéraux et au grand dam de Paris, tenté une ouverture vers Londres. Même si le conflit irakien a ensuite bouleversé la donne, il ne serait pas particulièrement judicieux de faire regretter à Berlin son attachement au tandem franco-allemand.

*

L'Europe en miettes

Vers une Europe fédérale des régions ?

Jean-Pierre Maury

Université de Perpignan

Au temps des cerises, au début de la III^e République, l'Europe comptait 16 États. Il y a vingt ans, elle en rassemblait 34 (dont la RDA, aujourd'hui disparue), et après la déclaration d'indépendance du Kosovo, on dénombre 51 États³⁸.

Alors que le congrès paneuropéen réuni à Vienne en 1927 s'interrogeait : « Est-il possible que sur la petite presqu'île européenne vingt-cinq États vivent côte à côte dans l'anarchie internationale... ? », la construction européenne n'a nullement freiné le mouvement de création de nouveaux États indépendants. Ainsi le temps de la construction européenne est aussi celui de la décomposition du continent européen.

Les nouveaux États se sont créés à l'Est de l'Europe, sur les décombres des anciens empires ottoman, autrichien et russe, mais on peut se demander si aujourd'hui ce mouvement de décomposition ne gagne pas l'ouest du continent, y prenant un aspect particulier.

Au sein de l'Union européenne, le principe de subsidiarité conforte l'idée de décentralisation, de prise de décision au plus près des citoyens, qui est aussi appréciée que celle d'eupéanisation. Or, dans les deux cas c'est le niveau de l'État national qui est affaibli, voire ignoré. Une alliance s'est nouée entre les autorités européennes et les instances régionales. Les trois dernières décennies ont ainsi vu se développer en Europe occidentale un mouvement de décentralisation et même d'autonomie régionale dans les États qui étaient les plus centralisés.

En même temps, plusieurs régions d'Europe ont vu naître ou se développer des mouvements politiques qui revendiquent l'indépendance parfois par la violence (notamment l'ETA basque), mais aussi des partis plus modérés qui, après avoir obtenu la reconnaissance des droits linguistiques ainsi que des statuts d'autonomie interne qui leur ont permis de siéger dans des gouvernements régionaux, passent aujourd'hui à une nouvelle phase : la revendication du droit à l'autodétermination. Cette situation se traduit par des réactions contrastées à l'indépendance du Monténégro, puis du Kosovo. Pour prendre le seul exemple de l'Espagne, le gouvernement central a indiqué clairement son refus ferme et définitif de reconnaître l'indépendance du Kosovo, tandis que les partis indépendantistes basques ou catalans se réjouissaient d'un exemple à suivre.

³⁸ L'OSCE incorpore même les 4 États d'Asie centrale issus de l'ancienne URSS qui ne sont membres d'aucune autre organisation européenne et que nous ne comptabilisons pas ici. Et l'Union européenne de football réunit 53 pays.

Quelques situations peuvent être ici décrites comme plus avancées dans la revendication d'un nouveau statut politique, mais elles paraissent aussi représentatives d'un mouvement plus général de contestation de l'actuelle carte de l'Europe.

Le cas de la Belgique

Le cas de la Belgique est bien connu, il peut servir de modèle. La reconquête linguistique du néerlandais, qui avait été abandonné par la bourgeoisie flamande, a précédé l'obtention par la Flandre de compétences plus larges, puis conduit, par des révisions constitutionnelles successives (plus de quarante en quarante ans), à la mise en place d'une fédération où les compétences du gouvernement central, bien que réduites, sont régulièrement remises en cause. Le fait qu'à la suite des élections législatives de 2007, dix mois aient été nécessaires pour former le nouveau gouvernement a clairement montré que la Belgique pouvait se passer sans grand dommage de ce gouvernement central dont les compétences sont passées soit aux communautés ou régions soit à l'Union européenne. L'impossibilité d'annexer Bruxelles, en raison du statut de la capitale et de la majorité francophone de sa population, est aujourd'hui le seul obstacle à l'indépendance de la Flandre. Mais cela conduit à un blocage de la situation politique générale du pays, ainsi qu'à des escarmouches censées montrer que la majorité tente de faire bouger la situation : l'actualité nous offre deux épisodes : celui de l'arrondissement judiciaire et électoral de Bruxelles-Hal-Vilvorde, dont la scission est exigée par les partis flamands afin d'obliger les francophones de la périphérie de Bruxelles à voter pour des candidats néerlandophones ; et l'affaire des maires des communes de la périphérie bruxelloise à majorité francophone, mais situées en territoire flamand, que le gouvernement de la région refuse de nommer³⁹.

On retrouve des situations analogues dans d'autres régions européennes où des partis indépendantistes sont placés devant la même alternative : privilégier l'autodétermination dans le cadre des régions existantes ou remettre d'abord en cause les frontières de ces régions.

L'exemple de l'Ecosse

Pour en sortir, la déclaration d'Édimbourg (20 janvier 2008), présentée par six partis indépendantistes qui sont au pouvoir dans leurs régions et sont représentés au Parlement européen⁴⁰, demande la reconnaissance par l'Union européenne du droit à l'autodétermination pour toutes les nations européennes sans État. Ces partis se prononcent en faveur d'une Europe fédérale des peuples et des régions. Ils demandent que leur région soit directement représentée à Bruxelles et au Parlement européen⁴¹.

³⁹ Voir <http://www.lalibre.be/section/10/90/vaudeville-belge-pour-public-serbo-breton.html>, mis en ligne le 14/05/2008.

⁴⁰ Il s'agit de ERC (Gauche républicaine de Catalogne), BNG (Bloc national galicien), EA (Eusko Alkartasuna basque), SNP (parti national écossais), Plaid Cymru (Galles) et le parti flamand Spirit.

⁴¹ Voir <http://www.laregioninternacional.com/noticia/15698/ERC/Declaración/Edimburgo/>

Cette revendication a d'autant plus de poids qu'elle est portée par des partis qui participent au gouvernement de leurs régions respectives et qui peuvent espérer obtenir dans ces régions une majorité favorable à l'autodétermination ou à l'indépendance dans le cadre de l'Union européenne. C'est pourquoi plusieurs d'entre eux souhaitent l'organisation de référendums d'autodétermination. Le premier ministre écossais Alex Salmond, dirigeant du parti nationaliste écossais qui a remporté les élections régionales en mai 2007, a dévoilé en août 2007 un document de consultation de 40 pages qui pourrait ouvrir la voie à un référendum sur l'indépendance de l'Écosse d'ici 2010⁴².

Le président des républicains catalans, Carod-Rovira, membre du gouvernement catalan, souhaite un référendum en 2014, pour le trois centième anniversaire de la défaite des Catalans lors de la guerre de succession d'Espagne.

La situation au pays basque

Mais c'est au Pays Basque que la situation est la plus explosive. Le lehendakari (premier ministre basque) Ibarretxe, après avoir proposé, en 2004, un projet de statut pour la région qui a été rejeté par le gouvernement Zapatero, prévoit l'organisation d'une « consultation » le 25 octobre 2008, afin de décider de l'organisation d'un référendum d'autodétermination en 2010⁴³. Cependant plusieurs dirigeants du parti nationaliste basque ont déclaré qu'ils respecteraient une éventuelle décision de la Cour constitutionnelle espagnole suspendant la consultation, tandis que le gouvernement Zapatero envisagerait un statut d'autonomie plus large pour désamorcer provisoirement le conflit. Rappelons que dans sa version extrémiste la revendication basque porte sur l'unification des sept provinces, c'est-à-dire qu'elle a pour objectif l'annexion de la Navarre et des trois provinces françaises du Nord.

Un projet politique d'Europe des régions

Ces revendications particulières s'inscrivent dans un mouvement plus général de contestation de la carte de l'Europe. L'Alliance Libre Européenne (ALE) rassemble 33 partis dans treize pays⁴⁴. Elle s'est constituée en parti européen en mars 2004 à Barcelone. Selon son site Internet⁴⁵, elle dispose de 5 députés au Parlement européen, de plus de 200 élus aux niveaux national et régional, et ces représentants parlent 24 langues différentes. Les partis politiques membres de l'ALE défendent la démocratie et le droit à l'autodétermination pour les nations sans État et les régions d'Europe. Ils veulent attirer l'attention sur la discrimination que subissent les minorités linguistiques. Ils agissent avec des moyens démocratiques, pacifiques et constitutionnels.

⁴² *Le Monde*, 15 août 2007.

⁴³ Voir <http://www.latinreporters.com/espagnepol29092007.html> (consulté le 13 mai 2008).

⁴⁴ Pour la France on trouve sept organisations : Ligue Savoisiennne, Mouvement Région Savoie, Partit Occitan, Partitu di a Nazione Corsa, Union Démocratique Bretonne, Union du Peuple Alsacien, Unitat Catalana (UC).

⁴⁵ Voir le site <http://www.e-f-a.org>.

On trouve sur le site de l'ALE une carte de l'Europe remodelée selon les revendications des partis membres, où la France, l'Espagne et le Royaume-Uni sont découpées, si l'on ose écrire, à la yougoslave, au profit notamment de l'Écosse, de la Bretagne, de l'Occitanie, des Terres basques, des Pays catalans, et même de l'Andalousie. En revanche, un pays bénéficie de ce redécoupage, c'est bien entendu l'Allemagne, agrandie et flanquée d'une Alsace-Lorraine qui échappe à la France et d'une Silésie prise à la Pologne.

The European Free Alliance is politically active in the following 29 stateless nations and regions:



Voir la carte mobile à l'adresse : <http://www.e-f-a.org/kaartje.php>

Au Parlement européen, les députés de l'ALE siègent avec les Verts qui souhaitent aussi promouvoir les identités régionales au sein de l'Union européenne. Mais de nombreux représentants du Parti populaire européen et du Parti socialiste sont tentés par la revendication régionaliste qui s'exprime au sein du Parlement européen et de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, mais aussi dans d'autres instances comme le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux et l'Assemblée des régions d'Europe.

Les différentes organisations européennes ont mis à la disposition des régionalistes des instruments, aujourd'hui facultatifs, mais qui constituent des instruments de pression évolutifs sur les gouvernements des États. Parmi ces instruments, on trouve notamment « la charte européenne des langues régionales ou minoritaires », approuvée par le Conseil de l'Europe en 1992, que la Belgique, la Russie et la Turquie notamment n'ont pas signée, et que la France n'a pas ratifiée, le Conseil constitutionnel ayant jugé certaines clauses contraires à la Constitution⁴⁶.

⁴⁶ Décision n° 99-412 du 15 juin 1999.

Cette charte énonce 98 mesures favorables à l'emploi des langues régionales, soulignons-le, dans la vie publique. Elle prévoit ainsi que l'enseignement doit être développé dans les langues minoritaires (art. 8), mais surtout que l'administration peut être tenue de les employer dans ses relations avec les administrés (art. 10) et que ces langues peuvent dans certains cas être utilisées dans les procédures judiciaires (art. 9). La conséquence attendue est évidemment la fragmentation des administrations selon les territoires linguistiques, chaque administration devant recruter dans les différentes régions linguistiques les locuteurs compétents. Or un amendement à la Constitution a été voté à l'Assemblée nationale française, le 22 mai dernier⁴⁷, tant par les députés de l'UMP que par les socialistes, permettant la ratification de ce texte. La boîte de Pandore est ouverte.

Sur la route de Babel, quand on court derrière des démagogues, on ne va jamais assez vite ni assez loin, car revendiquer dans sa propre langue ne remplit pas les bourses et les statuts d'autonomie ne changent la vie que de ceux qui bénéficient des postes et des prébendes. L'Europe ne ressemblera probablement pas à la carte proposée par l'ALE. Mais ce qui est accordé au Kosovo, peut-il être refusé aux Écossais, aux Catalans, aux Basques, aux Corses ou aux Hongrois de Transylvanie, etc. ? Utopie aujourd'hui, mais dans dix ans... ?

Après la désintégration de l'URSS, de la Tchécoslovaquie, de la Yougoslavie et aujourd'hui l'indépendance du Kosovo, on peut se demander si l'émiettement de l'Europe ne va pas se poursuivre, alors que l'État représente le frein principal à une mondialisation incontrôlée. Alors qu'un seul pays ose consulter les citoyens quant à la ratification du traité de Lisbonne, la construction de l'Europe n'est plus que le masque de la décomposition de l'État et du recul de la démocratie. Le fantôme du Saint-Empire plane sur l'Europe.

⁴⁷ Voir le compte rendu analytique officiel, <http://www.assemblee-nationale.fr/13/cra/2007-2008/165.asp>

Témoignage

Le Kosovo :

Une sécession annoncée pour une crise durable

Miloš Jovanović

Doctorant au Département de Science politique à l'Université de Paris 1 (Panthéon-Sorbonne)

Conseiller du Ministre pour le Kosovo et la Métochie et membre de la délégation serbe lors des négociations conduites sous l'égide de la Troïka.

L'échec du processus de négociations entre Serbes et Albanais incita le parlement du Kosovo – officiellement organe intérimaire d'auto administration – à proclamer le 17 février dernier, l'indépendance de la province du Kosovo et de la Métochie⁴⁸. Cet acte unilatéral mit un terme au dialogue entre le pouvoir central et les Albanais du Kosovo. Pourtant, cette issue ne constitue guère une surprise tant l'appui des puissances occidentales – Etats-Unis en tête – fut important. L'argument principal des partisans de l'indépendance du Kosovo réside dans l'idée qu'une telle issue apportera une solution durable à cette crise et contribuera à la stabilité dont la région des Balkans a grandement besoin. Rien n'est cependant plus erroné. En effet, tant la méthode que le fond du processus qui menèrent à la déclaration unilatérale d'indépendance, manquèrent de bonne foi et d'intelligence. S'il nous fallait décrire en une phrase les tenants et les aboutissants de ce processus, nous pourrions dire assez justement que nous avons assisté à des négociations feintes, ayant abouti à une issue illégitime qui, tout en constituant une donne nouvelle, laisse le problème irrésolu et entier.

⁴⁸ Le Kosovo et la Métochie étant la dénomination officielle de cette province serbe. Par commodité, nous n'utiliserons dans la suite de ce texte que le premier terme pour désigner la province.

Des négociations feintes

Après l'insuccès du plan Ahtisaari au printemps 2007 qui prévoyait l'octroi d'une indépendance supervisée à la province serbe du Kosovo, un nouveau processus de négociation fut entamé sous l'égide de la Troïka, composée de représentants européen (M. Wolfgang Ischinger), russe (M. Alexander Botsan-Harchenko) et américain (M. Frank Wisner). Censé durer 120 jours, ce processus devait aboutir à un compromis entre les deux parties, conformément à la résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'ONU adoptée en juin 1999 et toujours en vigueur. A la fin du mandat de la Troïka, qui s'achevait en décembre de l'année passée par la remise d'un rapport au Secrétaire général et au Conseil de sécurité de l'ONU, M. Ischinger a eu l'occasion de souligner que les négociations avaient échoué, les parties n'ayant pu trouver un compromis. Il a de même ajouté que toutes les solutions avaient été envisagées au cours de ce processus et que de nouvelles négociations ne pouvaient apporter rien de nouveau. Les propos tenus par le représentant européen de la Troïka doivent néanmoins être fortement nuancés. S'il est vrai que les parties ne se sont en effet pas entendues sur une solution de compromis, il est en revanche bien plus contestable de se référer aux réunions tenues sous l'égide de la Troïka comme à des négociations car le cadre dans lequel s'est déroulé ce processus était biaisé avant même qu'il ne commence.

Un cadre peu propice au succès des négociations

Limiter les négociations dans le temps fût une demande des principales puissances occidentales, Etats-Unis, Grande-Bretagne, France, Allemagne et quelques autres pays. Cet empressement de résoudre une crise grave et complexe paraît assez curieux lorsque l'on songe à d'autres crises internationales, telles les crises du Proche et du Moyen Orient qui durent depuis des décennies et dont personne ne pense qu'elles puissent être réglées en quelques mois. Même si l'on met de côté le fait qu'introduire des dates butoirs ne crée point une atmosphère favorable au succès des négociations, il est intéressant de noter que les vraies négociations – les négociations entre les parties – se sont déroulées dans un laps de temps plus bref encore que le délai initialement imparti.

Le premier face-à-face entre les deux délégations eu lieu le 28 septembre 2007 à New York et la dernière réunion commune s'est tenue du 26 au 28 novembre à Baden au sud de Vienne en Autriche. En réalité les négociations n'ont véritablement duré que soixante jours, ce qui est bien rapide pour trouver une solution. C'est une autre raison pourtant, plus profonde celle-ci, qui a rendu inexistante toute possibilité réelle de négocier. Il s'agit du soutien constant et sans cesse réaffirmé des Etats-Unis à l'indépendance du Kosovo. Lors de sa visite à Tirana, le 10 juin 2007, le président américain George W. Bush avait déclaré que « le Kosovo deviendra indépendant tôt ou tard »⁴⁹. Le 25 septembre 2007, seulement trois jours avant la première réunion entre les délégations serbe et albanaise, la secrétaire d'Etat Condoleezza Rice avait déclaré que le « Kosovo deviendra indépendant d'une façon ou d'une autre » et

⁴⁹ « Bush, VRP de l'indépendance du Kosovo », *Liberation*, 11 juin 2007, Internet, <http://www.liberation.fr/actualite/monde/260466.FR.php>

que cette solution seule était « susceptible de stabiliser les Balkans »⁵⁰. Ces déclarations non seulement dénotaient une absence totale de bonne foi et d'honnêteté de la part des Etats-Unis envers la Serbie et le processus de négociation, mais rendaient surtout les négociations illusoires. C'est là une question de pure logique – quel sens y a-t-il à négocier si l'on connaît à l'avance l'issue des négociations ? Si l'on connaît à l'avance le résultat, c'est que le jeu est tout simplement truqué.

Comme nous l'avons craint, les négociations sous l'égide de la Troïka n'ont constitué que la fin d'une farce commencée à Rambouillet en 1999 et prolongée par Martti Ahtisaari en 2007⁵¹. Dans de telles circonstances, les Albanais n'étaient nullement incités à négocier. Bien au contraire, il leur suffisait d'attendre que le temps imparti s'écoule et que les « négociations » échouent. C'est la raison pour laquelle la proposition serbe d'une autonomie substantielle pour le Kosovo fut complètement ignorée par la délégation albanaise (elle n'a d'ailleurs été à aucun moment sérieusement envisagée par la Troïka – point sur lequel nous reviendrons). Pourtant, plus qu'une preuve de bonne foi et d'attitude constructive de la part de la Serbie, il s'agissait d'une proposition concrète qui méritait plus ample examen. Il nous semble surtout qu'elle offrait une solution légitime et cohérente à la crise du Kosovo. (Voir supra)

La proposition serbe d'une autonomie substantielle pour le Kosovo

Le plan d'autonomie substantielle qui avait été présenté par la Serbie reposait sur une répartition claire de compétences entre les autorités centrales et la province du Kosovo. Tout en disposant des pouvoirs judiciaire, législatif et exécutif, la province du Kosovo devait exercer des compétences exclusives dans tous les domaines à l'exception de la politique étrangère, la défense, le contrôle des frontières, la politique monétaire, la politique douanière, la protection des sites religieux et culturels serbes et la protection des droits de l'homme en dernière instance. Parmi ces exceptions, les deux dernières seulement (la protection des sites religieux et culturels serbe et la protection des droits de l'homme en dernière instance)⁵² étaient conçues comme des compétences exclusives des autorités centrales. La proposition serbe prévoyant une démilitarisation complète de la province, la défense n'était qu'une compétence formelle des autorités centrales.

Dans les quatre domaines restants (politique étrangère, monétaire, douanière et contrôle des frontières) il s'agissait de compétences partagées. La délégation serbe a eu à peine le temps de les esquisser lors d'une réunion⁵³ tant le refus de prendre en considération le plan serbe était constant et tenace. Il faut ajouter à cette brève présentation de la proposition serbe le droit pour la province du Kosovo d'avoir des accords avec les institutions financières

⁵⁰ http://www.operationspaix.net/spip.php?page=chronologie&id_mot=231&date=2007-09

⁵¹ Voir Miloš Jovanović, « Les négociations sur le statut final du Kosovo : un nouveau Rambouillet ? », *Défense et stratégie*, N°16, Avril 2006, pp. 2-6.

⁵² En ce qui concerne la protection des droits de l'homme en dernière instance, la Cour constitutionnelle aurait siégée en chambre spéciale si l'une des parties était un Albanais du Kosovo. Dans ce cas de figure, la chambre spéciale aurait été composée de juges de la Cour constitutionnelle du Kosovo qui siègeraient au côté des juges serbes.

⁵³ Réunion du 22 octobre 2007 qui s'est tenue à Bruxelles.

internationales (FMI, Banque mondiale), le droit d'être membre d'organisations internationales qui ne présupposent pas le statut d'Etat souverain ainsi que le droit d'avoir ses représentations à l'étranger – centres culturels, chambres de commerce et consulats. Ayant participé à ces négociations, l'auteur de ces lignes peut témoigner que la délégation serbe n'a eu de cesse de présenter tout au long des réunions des arguments, d'apporter des réponses et des précisions, des analyses comparées de diverses formes d'autonomie avec notamment une étude détaillée des cas de Hong-Kong et des Iles Aland⁵⁴, etc. Ce travail resta absolument sans résultat.

La mauvaise foi de la Troïka et de la délégation albanaise.

La réaction de la délégation albanaise à la proposition serbe fut inexistante. Celle-ci montra d'ailleurs un désintérêt total lors des présentations et explications fournies par la délégation serbe. Les négociateurs albanais ne cessèrent de répéter que le Kosovo était déjà indépendant et qu'il ne pouvait y avoir de retour en arrière. Ils n'argumentèrent leur position que de manière dispersée, le plus souvent d'une façon très idéologique et parfois avec un ton pathétique. Cela leur a évité d'entamer un dialogue avec la partie adverse. Les Albanais ne présentèrent qu'un seul document tout au long des négociations (à la réunion du 14 octobre tenue à Bruxelles) qui prévoyait des relations de bon voisinage entre deux Etats souverains. Rien ne saurait mieux dépeindre l'ambiance des « négociations » ainsi que l'attitude des Albanais que la phrase prononcée par M. Agim Ceku, Premier ministre du gouvernement intérimaire de l'époque, qui déclara lors de la réunion du 5 octobre 2007 à Vienne, « qu'il ne pouvait y avoir de compromis sur la question du statut de la province » et que la délégation albanaise « n'était pas venue négocier pour trouver un compromis ». Cette position albanaise, relativement compréhensible en raison de l'appui des Etats-Unis précédemment mentionné, n'en fut pas moins étonnante par sa sincérité brute. Ce qui fut plus étonnant encore fut la réaction, ou pour être plus précis le manque de réaction des deux médiateurs occidentaux⁵⁵.

Ceci pose la question du comportement de la Troïka, spécialement des représentants européens (M. Ischinger présidait les réunions) et américains (M. Wisner). Le mandat de la Troïka était clair. Il consistait à diriger les négociations entre les parties pour arriver à une solution de compromis sur la base de la résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'ONU. Malheureusement, pas plus que la délégation albanaise, la Troïka (ses représentants occidentaux) n'a pas fait preuve de bonne foi.

⁵⁴ On peut trouver la présentation de la délégation serbe sur les formes d'autonomie de Hong-Kong, des Iles Aland et du plan d'autonomie substantielle pour le Kosovo sur le site électronique du gouvernement de la République de Serbie : http://www.media.srbija.sr.gov.yu/medeng/documents/comparative_analysis2007_201107_eng.doc.

La délégation serbe a aussi travaillé sur d'autres modèles de souveraineté partagée, tel le cas de la Nouvelle-Calédonie, et bien d'autres encore.

⁵⁵ Le représentant russe M. Botsan-Harchenko, a déclaré, en réaction à l'affirmation faite par M. Ceku, que si les Albanais, refusent aussi explicitement de négocier et annoncent clairement qu'il ne saurait y avoir de compromis sur la question du statut, alors « il ne savait pas ce qu'il faisait là ». Réunion du 5 novembre à Vienne.

Nous allons en donner quelques illustrations. En premier lieu, la délégation albanaise n'avait, comme nous l'avons dit, présenté qu'un seul document et celui-ci était en quelque sorte hors sujet. Les négociations devaient porter sur la question du statut alors que la délégation albanaise a présenté un document qui traitait des relations post-statutaires (relations entre deux pays souverains). En d'autres termes, le document albanaise présupposait que la question du statut était déjà réglée sans que cette posture ait été jamais directement argumentée. L'objection serbe selon laquelle ce document était tout simplement en dehors du mandat donné pour les négociations (out of mandate) n'a jamais trouvé d'écho chez les membres occidentaux de la Troïka qui traitait les deux propositions comme également légitimes. La mauvaise foi de celle-ci était aussi perceptible lors de la remise à la réunion de Bruxelles du 14 octobre d'un document censé refléter les positions exprimées par les parties⁵⁶. La Troïka avait présenté ce papier comme étant une somme de ce qu'elle avait entendu jusque là et qui pouvait constituer une bonne base pour la continuation des négociations. Dans ce document se trouvaient pourtant des points de vue, que non seulement aucun membre de la délégation serbe n'avait jamais exprimé, mais qui étaient à l'opposé des déclarations des membres de cette même délégation⁵⁷.

Finalement, même si la Troïka a accepté le fait (elle ne pouvait faire autrement) que la résolution 1244 du Conseil de sécurité servait de cadre aux négociations, M. Ischinger a pris soin de préciser que cette résolution pouvait être interprétée de différentes manières et que toutes les parties, y compris la « communauté internationale », avaient leur propre interprétation de cette résolution. Cette relativisation et violation du droit sous couvert du terme juridiquement impropre « d'interprétation créative » étaient significatives de la farce qui s'est jouée soixante jours durant⁵⁸.

Ces négociations n'ont malheureusement pas été entamées pour aboutir à un résultat. Leur échec programmé devait simplement ouvrir la porte à la sécession du Kosovo. La question que l'on doit se poser alors est de savoir si une telle solution est réellement susceptible de résoudre la crise du Kosovo et de stabiliser les Balkans comme l'avait affirmé la secrétaire d'Etat Condoleezza Rice ? Rien n'est moins certain pour la simple raison que la sécession du Kosovo manque de légitimité. Ce caractère résolument illégitime de l'indépendance du Kosovo nous amène à penser que, loin de signifier la fin de cette crise, pareille issue ne fait que changer la donne d'une situation irrésolue qui perdurera dans le temps⁵⁹.

⁵⁶ « Troïka Assessment on Negotiations : Principal Conclusions », Brussels, October 14, 2007. Ce document, comme tous les autres documents relatifs au processus de négociations conduit sous l'égide de la Troïka, a été publié dans la revue serbe : *Review of International Affairs*, Belgrade, vol. LVII, No. 1127-1128, January-December 2007, p. 20.

⁵⁷ Il en va ainsi du point 6 qui disposait : « Belgrade will not re-establish a physical presence in Kosovo » ce qui était tout à fait contraire à la position de Belgrade, notamment sur le contrôle aux frontières.

⁵⁸ Sur la question de la résolution 1244 voir : Miloš Jovanović, « Vers une nouvelle guerre au Kosovo ? », *Défense et Stratégie*, N°12, janvier 2005, pp. 7-11 (en particulier la note de bas de page n°12).

⁵⁹ Durant les négociations conduites sous l'égide de la Troïka, lors de la réunion qui s'est tenue à Vienne le 5 novembre 2007, Agim Ceku, à l'époque Premier ministre des institutions intérimaires du Kosovo, s'est posée la question de savoir si la demande serbe d'exercer sa souveraineté au Kosovo était légitime ? Il a lui-même apporté la réponse en disant qu'il ne le

Une issue illégitime

L'indépendance du Kosovo est illégitime en soi. Mieux que de se référer aux principes du droit international, à la résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'ONU, à la pratique internationale dans les cas similaires (Géorgie, Moldavie, Russie, Bosnie-Herzégovine, Finlande etc.) ou à l'histoire – arguments de la partie serbe que nous considérons au demeurant extrêmement solides, nous allons analyser les arguments en faveur de l'indépendance qui ont été avancés tout au long des négociations, de manières éparses certes, par la délégation albanaise. Faire connaître et déconstruire ces arguments, constitue le meilleur moyen de démontrer le caractère illégitime de l'indépendance du Kosovo. Ces arguments, que nous allons brièvement analyser en raison du format de cet article, sont au nombre de cinq :

L'argument historique

Le premier argument albanaise a trait au passé et consiste à dire que la seule issue possible est l'indépendance du Kosovo en raison des agissements serbes dans la province dans les années 1990. Cet argument souffre de deux inconvénients sérieux.

Le premier inconvénient de l'argument historique est d'ordre méthodologique. Qu'un événement historique soit présenté comme une cause plutôt qu'une conséquence dépend entièrement du point de départ que l'on se donne et qui est strictement arbitraire. En d'autres termes, à quelle époque débiter le récit de la crise du Kosovo ? Serait-il exact de dire que tout a commencé avec la suspension (et non l'abrogation comme il en est souvent fait état) de l'autonomie provinciale par les autorités de Belgrade en juillet 1990 ce qui a provoqué la colère des Albanais du Kosovo et déclenché la crise ? Ou bien serait-il plus juste de dire que la crise a été provoquée par le séparatisme albanaise dont les manifestations les plus éclatantes furent le soulèvement de 1981 (alors que le Kosovo jouissait d'une large autonomie) ou la proclamation illégale d'une république du Kosovo en juin 1990 ce qui provoqua en réaction la suspension de l'autonomie provinciale déjà évoquée et le mécontentement des Serbes ?

Le deuxième défaut repose sur une lecture différente de l'histoire. La vérité historique est certes complexe mais elle est une et peut être établie. De deux choses l'une : soit une catastrophe humanitaire a bien eu lieu avant les bombardements de l'OTAN en 1999, soit il n'y en a pas eu. Il en va de même de la question du nombre de victimes : soit cinq cent mille Albanais furent tués par les Serbes durant l'agression de l'OTAN comme cela avait été annoncé par certains médias, soit tel n'était pas le cas⁶⁰. Nous savons aujourd'hui qu'il n'y a pas eu de catastrophe humanitaire avant le début de l'agression de l'OTAN le 24 mars 1999. Ce n'est qu'après cette date que le nombre de réfugiés augmenta

croyait pas. En s'interrogeant de la sorte, Agim Ceku a posé, nous semble-t-il, la seule question réellement pertinente, qui doit cependant être correctement formulée : « la demande d'indépendance du Kosovo est-elle légitime ? ».

⁶⁰ Halimi Serge, Vidal Dominique, « Médias et désinformation », *Le Monde diplomatique*, Mars 2000, p.14

de manière significative⁶¹. Nous savons aujourd'hui que le nombre de victimes de la guerre du Kosovo depuis 1996 et le début de la lutte armée ne dépasse pas dix milles morts, Albanais et Serbes⁶². Au-delà même du nombre de victimes, il faut garder à l'esprit que la lutte armée au Kosovo était la conséquence du terrorisme albanais à partir de l'année 1996 et s'est intensifiée en 1998. Il n'est pas inutile de rappeler que l'UCK (l'armée de libération du Kosovo) était longtemps considérée comme une organisation terroriste – y compris par le Département d'Etat – et que le Conseil de sécurité de l'ONU dans les résolutions qui ont précédé l'intervention militaire de l'Otan a demandé « aux dirigeants albanais du Kosovo de condamner tous les actes de terrorisme », exigé « qu'il soit immédiatement mis fin à ces actes » et souligné « que tous les éléments de la communauté albanaise du Kosovo doivent chercher à atteindre leurs objectifs par des moyens pacifiques seulement »⁶³. Au regard de ces faits, il est plus que douteux que l'histoire, y compris l'histoire récente, puisse plaider en faveur de l'indépendance du Kosovo. Une étude historique sérieuse et objective des événements dans les Balkans dans la dernière décennie du siècle passé n'a toujours pas été entreprise en Occident où la lecture dominante reste, aujourd'hui encore, entièrement façonnée par la couverture médiatique qui a été faite de cette crise.

L'argument logique

L'argument selon lequel l'indépendance du Kosovo constituerait la dernière étape du démembrement de la fédération yougoslave fut avancé à maintes reprises par la délégation albanaise qui insista tant sur le fait que le Kosovo fut une entité fédérée à part entière au sein de la fédération que sur les avis de la Commission Badinter. Il nous faut pourtant examiner avec plus de précisions les allégations albanaises.

S'il est vrai que la Constitution fédérale de 1974 a considérablement renforcé les compétences de toutes les entités fédérées yougoslaves, il n'en demeure pas moins que la province du Kosovo, tout en ayant la capacité de participer à la prise de décision au niveau fédéral, restait formellement une province au sein de la République fédérée de Serbie⁶⁴. La Serbie n'a pas disparu

⁶¹ Voir le rapport: "The Kosovo refugee crisis, United Nations High Commissioner for Refugees", February 2000, notamment les graphiques pp. 117 et 118, Internet, <http://www.unhcr.org/cgi-bin/texis/vtx/home/openssl.pdf?tbl=RESEARCH&id=3ba0bbeb4>

⁶² Halimi Serge, Vidal Dominique, « Médias et désinformation », op.cit.

⁶³ Conseil de sécurité, Résolution 1203 (1998), par 10, Internet, [http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/1203\(1998\)](http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/1203(1998)).

⁶⁴ « La République Socialiste Fédérative de Yougoslavie est composée de : la République socialiste de Bosnie-Herzégovine, la République socialiste de Macédoine, la République socialiste de Slovénie, la République socialiste de Serbie, ainsi que la province socialiste autonome de Voïvodine et la province socialiste autonome du Kosovo qui se trouvent au sein de la République socialiste de Serbie, la République socialiste de Croatie la République socialiste du Monténégro » - article 2 de la Constitution de la RSFY, 1974 ;

« Au sein de la République socialiste de Serbie se trouvent la province socialiste autonome de Voïvodine et la province socialiste autonome du Kosovo. La République socialiste de Serbie se trouve au sein de la République Socialiste Fédérative de Yougoslavie » - article 1^{er} de la Constitution de la RS de Serbie, 1974 ;

avec la disparition de la Yougoslavie. L'argument de la désintégration de la Yougoslavie n'est de ce fait pas pertinent car le Kosovo se trouvait au sein de la Yougoslavie uniquement parce qu'il se trouvait antérieurement au sein de la Serbie. Cœur historique et géographique de l'Etat médiéval serbe, le Kosovo fut réincorporé au Royaume de Serbie en 1913, à la libération du joug ottoman. Non seulement l'argument de la désintégration de la fédération yougoslave n'est aucunement pertinent, mais les avis de la Commission Badinter vont aussi à l'encontre de l'indépendance du Kosovo.

La Commission Badinter ne parle dans ses avis que des républiques fédérées yougoslaves. Il est important de noter que la Commission dans les trois premiers avis, qui sont des avis de principe, déclare que la volonté d'indépendance des républiques fédérées a mené à la dissolution de la fédération yougoslave (avis n°1, 29 novembre 1991) ; que si au sein d'un Etat (république fédérée), il existe un ou plusieurs groupes constituant une ou des communautés ethniques, religieuses ou linguistiques, ces groupes ont, en vertu du droit international, le droit de voir leur identité reconnue⁶⁵ (avis n°2, 11 janvier 1992) et enfin que quelles que soient les circonstances, le droit à l'autodétermination ne peut entraîner une modification des frontières (avis n°3, 11 janvier 1992). Il est évident que les avis de la Commission Badinter réaffirment l'intangibilité des frontières des six républiques fédérées, notamment en précisant les contours du droit à l'autodétermination qui ne signifie pas un droit à l'indépendance.

L'argument de la protection des minorités

La délégation albanaise a souvent soutenu l'opinion selon laquelle l'indépendance de la province était légitime à partir du moment où les droits de la « minorité » serbe du Kosovo étaient respectés. Cet argument est celui qui démontre le mieux l'approche « deux poids, deux mesures » et le manque d'honnêteté et de cohérence de la part de pays qui soutenaient la sécession du Kosovo.

Un accord parfait entre toutes les parties aux négociations – délégations serbe et albanaise et la Troïka – existait quant au principe selon lequel les droits des minorités devaient être respectés et protégés de manière adéquate. Qui plus est, il était clair que la position de la délégation albanaise soutenait qu'il ne pouvait y avoir d'autre but ou revendication légitime une fois atteint un certain degré de protection pour les minorités (la Serbie ne peut avoir aucune prétention légitime vis-à-vis du Kosovo indépendant puisque celui-ci respecte les droits de sa minorité serbe). Toutefois, cette position de la partie albanaise, juste en son principe, contenait une erreur cruciale. La délégation albanaise a complètement inversé la séquence logique et chronologique et n'a pas correctement identifié les acteurs.

« La province socialiste autonome du Kosovo se trouve au sein de la République socialiste de Serbie et de la République Socialiste Fédérative de Yougoslavie » - article 1^{er} de la Constitution de la PA du Kosovo, 1974.

⁶⁵ Les Serbes de Bosnie, même s'il s'agissait d'un peuple constitutif de Bosnie-Herzégovine se trouvèrent qualifiés dans ce deuxième avis de la Commission Badinter de « minorité ethnique ».

Parler de la minorité serbe du Kosovo n'avait pas de sens puisque les Serbes ne peuvent être en minorité vivant dans un Etat dans lequel ils constituent la majorité, c'est-à-dire en Serbie. La seule minorité dont il peut être question ici, minorité qui est à l'origine même du problème, est la minorité albanaise en Serbie. Le fait que cette minorité soit homogène sur une portion du territoire serbe sur lequel elle constitue la majorité, ne change absolument rien au problème qui reste historiquement celui de la minorité albanaise en Serbie. Cette situation offre uniquement la possibilité d'organiser une autonomie territoriale – ce qui au demeurant fut fait avec la création d'une province autonome du Kosovo dès la fin de la seconde guerre mondiale. Aujourd'hui, la Serbie étant prête à renforcer considérablement cette autonomie en procédant à un partage de souveraineté, nous ne pouvons éluder la question suivante : Est-il raisonnable et même logique de penser que la Serbie doive accepter la sécession d'une partie importante de son territoire sous prétexte que les droits de la « minorité » serbe seront respectés alors même que la Serbie est prête à offrir un niveau de protection bien supérieur (une autonomie substantielle) à sa propre minorité – minorité albanaise en Serbie, i.e. au Kosovo ? La réponse ne peut être que négative.

L'argument de la réalité : l'effectivité

Les Albanais ont souvent affirmé que la réalité du terrain était incontestable et que le Kosovo était déjà indépendant. Avec la déclaration unilatérale d'indépendance du 17 février et sa reconnaissance par une quarantaine de pays, cet argument est davantage employé par certains pays occidentaux. Pourtant, l'argument de réalité mérite un examen critique.

L'argument de la réalité (l'effectivité) est problématique à plusieurs égards. La réalité est toujours le résultat d'un certain rapport de force. Ce rapport de force est toujours changeant et possède par définition une dynamique qui est difficilement conciliable avec les impératifs de paix et de stabilité. Une situation fondée uniquement sur un rapport de force et non sur d'autres principes susceptibles de la légitimer (principes juridiques notamment) reste une situation ouverte et foncièrement irrésolue. Il ne dépend plus alors que de la volonté des acteurs de poursuivre ou non la discussion. Donner la primauté au rapport de force signifie in fine donner la primauté au recours à la force – moyen ultime de changer la réalité (l'effectivité). Il va sans dire qu'un tel argument est peu satisfaisant et difficilement recevable. Là n'est pourtant pas l'unique écueil de cet argument.

La réalité est parfois bien difficile à cerner car les perceptions, mécontentements, humeurs et sentiments d'injustice font tout aussi bien partie de la réalité qui n'est pas que matérielle. La réalité est que le Kosovo a proclamé son indépendance le 17 février dernier. La réalité est aussi que la Serbie a déclaré cette indépendance nulle et non avenue. La réalité est que quarante Etats ont reconnu l'indépendance du Kosovo. La réalité est que plus de cent cinquante Etats ne l'ont pas fait. La résolution 1244 du Conseil de sécurité qui garantit la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Serbie est aussi bien réelle. Le fait que le statut du Kosovo soit incertain tant que la Serbie – même seule – le contestera est une réalité, tout comme l'est le sentiment d'injustice existant chez les Serbes. La réalité est que le Kosovo ne pourra

devenir membre des Nations unies et que le statut des Albanais en Macédoine ou au Monténégro, ainsi que des Serbes en Bosnie-Herzégovine (Republika srpska) et au Monténégro devient plus problématique qu'il ne l'était avant le 17 février...

L'argument démocratique : la volonté du « peuple du Kosovo »

Il s'agit là, de prime abord, de l'argument le plus sérieux en faveur de l'indépendance du Kosovo qui n'a pas seulement été utilisé par les Albanais, mais aussi par le groupe de contact⁶⁶. Pourtant, après un examen plus approfondi cet argument devient inopérant.

La démocratie, c'est-à-dire la volonté de la majorité, ne peut servir d'argument que dans le respect d'un certain nombre de normes, dans le respect de l'Etat de droit. La majorité ne peut simplement tout faire. Certaines revendications, même issues de la majorité, doivent être conformes aux règles existantes. La Cour suprême du Canada a certainement le mieux défini ce problème en affirmant que : « *L'assentiment des gouvernés est une valeur fondamentale dans notre conception d'une société libre et démocratique. Cependant, la démocratie au vrai sens du terme ne peut exister sans le principe de la primauté du droit. C'est la loi qui crée le cadre dans lequel la «volonté souveraine» doit être déterminée et mise en oeuvre. Pour être légitimes, les institutions démocratiques doivent reposer en définitive sur des fondations juridiques (...)* La légitimité de nos lois repose aussi sur un appel aux valeurs morales dont beaucoup sont enchâssées dans notre structure constitutionnelle. *Ce serait une grave erreur d'assimiler la légitimité à la seule «volonté souveraine» ou à la seule règle de la majorité, à l'exclusion d'autres valeurs constitutionnelles* ». ⁶⁷ Appliqué à notre cas, il devient clair que la volonté du « peuple du Kosovo » en faveur de l'indépendance n'est tout simplement pas fondée. Le droit international ne connaît pas de droit à la sécession à l'exception des peuples et territoires colonisés. Il n'existe qu'un droit à l'autodétermination interne, c'est-à-dire un droit à l'autonomie au sein de l'Etat existant. Ceci est aussi amplement prouvé par la pratique, qu'il s'agisse de la Transnistrie en Moldavie, de l'Ossétie du sud ou de l'Abkhazie en Géorgie, de la Tchétchénie en Russie, des Iles Alland en Finlande, du Québec au Canada ou encore de la République serbe en Bosnie-Herzégovine. Reconnaître un tel droit serait ouvrir la porte à l'anarchie et à une instabilité permanente. Ce problème mis à part, une autre question délicate se pose : celle de savoir comment définir la « volonté du peuple du Kosovo ».

Là encore, nous devons faire face à deux obstacles. Le premier a trait au « peuple du Kosovo » qui n'existe que dans les déclarations du groupe de contact. Le Kosovo est habité par les Albanais qui constituent la majorité dans la province (81%), les Serbes (plus de 10%),⁶⁸ les musulmans slaves, les Roms les Turcs et quelques autres groupes ethniques. Dans le meilleur des cas nous

⁶⁶ Voir notamment les déclarations du groupe de contact en date des 20 juillet 2007 et 27 septembre 2007.

⁶⁷ Cour suprême du Canada, Renvoi relatif à la sécession du Québec, 20 août 1998, paragraphe 67, Internet, <http://scc.lexum.umontreal.ca/fr/1998/1998rcs2-217/1998rcs2-217.html>.

Souligné par l'auteur.

⁶⁸ Le dernier recensement en date de la population au Kosovo a été fait en 1981.

pouvons parler des peuples du Kosovo et non d'un peuple du Kosovo. Dès lors, comment apprécier et mesurer la majorité en question – selon le principe un homme une voix ou bien selon le principe un peuple une voix. Quand bien même on parviendrait à une solution au problème précédemment évoqué, il ne faudrait pas oublier que la majorité ainsi exprimée ne serait pas la seule légitime à décider du futur statut de la province du Kosovo. Personne ne peut en effet nier que le Kosovo est une terre d'une importance fondamentale sur les plans historique, culturel et religieux pour le peuple serbe. On pourrait difficilement affirmer que le peuple serbe dans son entier n'a pas son mot à dire quant au destin de son berceau historique, d'autant plus que la Serbie est toujours souveraine au Kosovo, même si elle n'exerce pas les attributs de souveraineté sur ce territoire. C'est la raison pour laquelle il existe deux majorités légitimes qui doivent se prononcer sur le statut du Kosovo : la majorité des habitants du Kosovo (nous avons vu que cette majorité est problématique en soi) et la majorité des habitants de la République de Serbie. L'analyse comparée nous montre qu'une telle solution est logique et légitime.

Dans le renvoi relatif à la sécession du Québec, la Cour suprême du Canada a affirmé que la décision d'une majorité claire de la population du Québec en faveur de la sécession n'ouvrirait que le droit aux négociations entre les autorités centrales et la province. Puis la Cour poursuit en disant que : « *Le processus de négociation qui découlerait d'une décision d'une majorité claire de la population du Québec en faveur de la sécession, en réponse à une question claire, exigerait la conciliation de divers droits et obligations par les représentants de deux majorités légitimes, à savoir une claire majorité de la population du Québec et une claire majorité de l'ensemble du Canada quelle qu'elle soit. On ne peut admettre que l'une ou l'autre de ces majorités l'emporte sur l'autre. Une majorité politique qui n'agit pas en accord avec les principes sous-jacents de la Constitution que nous avons décrits met en péril la légitimité de l'exercice de ses droits.* »⁶⁹

Finalement, aucun des arguments avancés par la délégation albanaise ne tient face à un examen critique. Mais pourquoi insister tellement sur cette question de légitimité ? La réponse est simple : le caractère illégitime de la sécession est la raison qui fera de cette crise, une crise ouverte pour de longues décennies.

Une nouvelle donne pour un problème qui reste entier

La proclamation de l'indépendance du Kosovo du 17 février dernier ne pourra résoudre la crise du Kosovo, les actes unilatéraux n'ayant jamais réglés les problèmes dans les Balkans. Le premier indice en a été fourni par les événements du 17 mars lorsqu'un policier des Nations unies trouva la mort lors d'incidents entre les Serbes et les forces internationales à Mitrovica nord. Cet événement constitue une parfaite illustration des difficultés à venir.

Faisons brièvement un « état des lieux ». Le parlement du Kosovo a proclamé l'indépendance de la province le 17 février dernier. Les Albanais du

⁶⁹Cour suprême du Canada, Renvoi relatif à la sécession du Québec, 20 août 1998, paragraphe 93, Internet, <http://scc.lexum.umontreal.ca/fr/1998/1998rcs2-217/1998rcs2-217.html>.

Kosovo considèrent vivre désormais dans un Etat souverain qui doit exercer son contrôle sur la totalité du territoire. Le gouvernement serbe a de son côté déclaré l'indépendance du Kosovo nulle et non avenue⁷⁰. Pour la Serbie, le Kosovo fait partie intégrante du territoire serbe tout en restant administré par l'ONU conformément à la résolution 1244 toujours en vigueur. La « communauté internationale » quant à elle, reste profondément divisée. Quarante-deux pays, dont les principales puissances occidentales, ont reconnu l'indépendance du Kosovo fin mai 2008. Plus de cent cinquante Etats ne l'ont pas fait. Certains pays, tels la Fédération de Russie, la Chine, ou encore l'Espagne ou Chypre sont résolument opposés à l'indépendance du Kosovo. Ce constat dénote clairement une complète absence de consensus entre les principaux acteurs quant à la situation de la province du Kosovo, situation qui suscite de sérieux problèmes.

La déclaration unilatérale d'indépendance a créé une situation qualitativement nouvelle qui sera marquée par une tension fondamentale : tension entre la volonté des autorités albanaise d'exercer le contrôle sur la totalité du territoire du Kosovo et le rejet de la sécession par la Serbie et les Serbes du Kosovo. Il s'agit là d'un grave problème à court terme. Cette tension pourra disparaître de deux manières. Soit les autorités albanaises ne réussiront pas à instaurer leur contrôle sur la totalité du territoire, ce qui mènera au partage de fait de la province, soit elles y parviendront et dans ce cas les Serbes quitteront le Kosovo à plus ou moins brève échéance. Dans les deux cas, il est difficile d'imaginer que ce problème se résoudra sans violence.

Paradoxalement, bien que divisée, c'est l'ONU (via la MINUK) qui aura un grand rôle à jouer dans la préservation de la stabilité et de la paix dans la province. En effet, la mission européenne EULEX, prévue en son principe par l'annexe 10 du plan Ahtisaari, est censée prendre la place de la MINUK et assister les autorités de l'Etat indépendant du Kosovo. Mais elle ne fonctionne pas selon les prévisions initiales. Sous la pression de Belgrade et en raison du refus catégorique des Serbes du Kosovo de reconnaître la situation nouvelle, il apparaît aujourd'hui que les Nations unies (et donc la MINUK) ne pourront se désengager formellement du Kosovo et laisser la place à l'EULEX. Il en ressort un chevauchement confus des deux missions ainsi que des incertitudes sur leurs compétences respectives. Cependant, la présence de la MINUK permet actuellement d'apaiser les tensions et de satisfaire partiellement les exigences serbes⁷¹.

C'est en matière du maintien de l'ordre que l'on perçoit bien la complexité de la situation. Le Kosovo police service (KPS), formée par la police de la MINUK, s'est affranchie progressivement de sa tutelle (aujourd'hui elle ne dépend plus du commandement de la MINUK – les compétences lui ayant été transférées à l'exception du Nord de la province) est devenue depuis le 17 février la police de la province sécessionniste du Kosovo. En réaction, les policiers serbes du KPS dans les zones serbes se trouvant au sud de la rivière

⁷⁰ Décision prise en Conseil des ministres du 14 février 2008. Voir la décision sur le site Internet du gouvernement serbe :

<http://www.srbija.sr.gov.yu/kosovo-metohija/index.php?id=43159>.

⁷¹ La Serbie et les Serbes du Kosovo ne reconnaissent ni les autorités albanaises sécessionnistes ni la mission européenne censée les épauler dans l'indépendance.

Ibar ont refusé d'obéir aux ordres de Pristina et demandent d'être placé sous commandement de l'ONU comme c'est le cas au nord de la province. La situation est de ce fait actuellement bloquée. Elle se compliquera davantage après le 15 juin, date à laquelle le parlement du Kosovo proclamera la nouvelle constitution de la province présumée parachever l'édifice de l'indépendance. Les velléités albanaises de contrôle du territoire ne s'en trouveront que renforcées ainsi que les possibles réactions de la Serbie et des Serbes du Kosovo. Il s'agira pour l'ONU de trouver un *modus vivendi* à cette situation délicate.

Quelle que soit la manière dont se réglera le problème précédemment évoqué, la sécession du Kosovo provoquera des turbulences à long terme. Premièrement, une entité se verra disputer sa qualité d'Etat pour de longues années, sinon de longues décennies. Les chances de voir le Kosovo devenir membre de l'ONU à court ou à moyen terme sont extrêmement faibles. Les investisseurs étrangers ne se précipiteront pas dans un quasi-Etat à forte criminalité organisée, où la propriété d'une grande majorité d'entreprises anciennement publiques et de ressources naturelles sera fortement contestée. Ensuite, c'est la région des Balkans de l'Ouest qui se verra déstabilisée par la sécession du Kosovo. En effet, l'illégitimité de l'indépendance, à laquelle nous avons consacré la deuxième partie de cet article, vient aussi de l'incohérence par rapport aux solutions qui ont été apportées aux situations similaires dans la région⁷². Qu'il s'agisse des Serbes en Bosnie-Herzégovine, ou des Albanais en Macédoine⁷³, il est évident que la sécession du Kosovo ne renforcera pas la stabilité de ces pays fragiles auxquels il faut ajouter le Monténégro. A moins de penser que les pays des Balkans de l'Ouest entrèrent à brève échéance dans l'Union européenne et que celle-ci se caractérisera principalement par l'aboutissement de la paix perpétuelle, cette région restera une véritable poudrière. Les germes de futurs conflits y ont savamment été mis en place.

Dans le meilleur des cas, la Serbie ne reconnaissant jamais l'indépendance du Kosovo, nous nous dirigerons vers un conflit gelé. Dans le pire des cas, la Serbie, réellement humiliée, deviendra une puissance révisionniste et n'exclura peut être pas toujours, comme elle le fait actuellement, les moyens militaires pour reprendre le contrôle de son territoire⁷⁴. Finalement, au-delà de la région, la sécession du Kosovo, contraire au droit international, servira de modèle à tous les mouvements sécessionnistes de par le monde et en Europe. Les premiers échos se sont déjà fait entendre dans l'espace ex-soviétique (en Ossétie et en Abkhazie notamment).

⁷² Nous avons déjà eu l'occasion de souligner toute l'incohérence dont ont fait preuve les puissances occidentales dans la gestion de la crise yougoslave. Voir, Miloš Jovanović, « Vers une nouvelle guerre au Kosovo ? », *Défense et stratégie*, op.cit.

⁷³ Il sera intéressant de suivre les événements politiques en Macédoine ainsi que les revendications des partis politiques albanais après les élections législatives anticipées qui se sont déroulées le 1^{er} juin et qui ont été émaillées par de graves incidents.

⁷⁴ Ironiquement, la résolution 1244 (1999) adoptée par le Conseil de sécurité de l'ONU après l'agression de l'OTAN prévoit le retour du personnel militaire serbe au Kosovo: « Le Conseil (...) confirme qu'une fois ce retrait achevé, un nombre convenu de militaires et de fonctionnaires de police yougoslaves et serbes seront autorisés à retourner au Kosovo pour s'acquitter des fonctions prévues à l'annexe 2; », par. 4, S/RES/1244 (1999) du 10 juin 1999

Nous pourrions dire en guise de conclusion que la sécession du Kosovo, soutenu par les puissances occidentales, met un point final à une gestion désastreuse de la crise (des crises) yougoslave(s) par ces mêmes puissances. Malheureusement, il restera à en supporter les conséquences.

*

Notes de lecture

René Girard. *Achever Clausewitz*.

Paris, Editions Carnets Nord, 2007. 365 p.

Le dernier ouvrage de René Girard témoigne d'une ambition philosophique plus forte encore que celle qu'il manifestait dans ses écrits précédents. Il s'agit à partir du problème de la guerre de penser l'histoire humaine sur le registre de l'apocalyptique, ce qui implique une perspective théologique. Il est impossible de comprendre son dernier ouvrage sans rappeler la trame de son apport antérieur sur le mimétisme et l'antisacrificiel. Ce sera l'objet de notre premier point. Dans le second nous examinerons sa lecture de Clausewitz, dans le troisième, son rapport à Hegel; dans le dernier, le statut du christianisme dans cette argumentation.

La problématique de Girard

Les différents ouvrages de René Girard, depuis *La violence et le sacré* en 1972 jusqu'à *Les origines de la culture* en 2004, peuvent se résumer en deux thèses essentielles: le mimétisme et l'antisacrificiel. Nous en rappelons ici l'essentiel. Deux phénomènes structurent donc les sociétés humaines; l'imitation et le sacrifice d'un bouc émissaire. Le Christ met fin, par et dans sa mort au système sacrificiel et dévoile le négatif au cœur des sociétés pour y mettre un terme.

Le phénomène du mimétisme est présent dans la vie quotidienne des sociétés: chacun désire ce que désire l'autre ou ce qu'il possède, et imite les manières de désirer de l'autre. Cela peut conduire en s'amplifiant, à une crise du groupe menacé par la violence qui le désagrège. Les premières sociétés ont résolu les crises en chargeant une victime de tous les péchés et en la sacrifiant physiquement. (Il semblerait que 20 000 personnes étaient sacrifiées chaque année chez les Aztèques au XVIème siècle !); Progressivement des simulacres ont remplacé les meurtres réels. Ainsi sont nés les rites des religions " primitives " et les mythes chargés de les légitimer. Une fois rétablie la paix dans le groupe, celui-ci en attribue le mérite à la victime et lui demande de protéger la communauté. Ainsi naît le sacré et ses interdits.

C'est avec le phénomène judéo-chrétien que se produit l'évolution décisive de l'histoire des religions. Ainsi dans l'Ancien Testament, le Second Isaïe au chapitre 42 nous présente la figure du Serviteur souffrant, portant les péchés du peuple alors qu'il est innocent. C'est l'histoire de Job accablé de tous les maux, bouc émissaire idéal: ses amis qui représentent la foule, lui imputent la responsabilité de ce qui lui arrive. Job se révolte et déclare leurs accusations mensongères. Il refuse deux choses: qu'on lui impute le système sacrificiel et que Dieu en soit l'initiateur. On assiste au premier grand dérèglement de la logique qui justifie la violence exercée sur une victime au nom de la divinité.

Le paroxysme de la crise et de la mise en cause définitive du système, est atteint avec la mort du Christ. ceux qui le condamnent et le mettent à mort, déclarent le faire au nom du Dieu d'Israël. Jésus dans la parabole des Vignerons homicides déconstruit le système victimaire du bouc émissaire en disant aux grands prêtres et aux anciens du peuple: vous allez me tuer comme vos ancêtres ont tué les prophètes; ma mort ne repose sur aucune volonté divine mais sur la violence humaine que vous allez mettre en oeuvre. Le texte place dans la bouche du Christ cette phrase du psaume 118: « la pierre qu'ont rejetée les bâtisseurs, c'est elle qui est devenue la pierre angulaire; c'est là l'œuvre du Seigneur: quelle merveille à nos yeux ». On ne peut trouver meilleure illustration de la lecture que fait Girard de la nouveauté chrétienne: le Christ rejeté et mis à mort, devient l'axe de la foi chrétienne anti-sacrificielle. Après lui, tout le processus victimaire est devenu impossible parce que démasqué. Toute violence à l'égard de victimes émissaires est pure violence humaine, et toute religion ou idéologie fondée sur cette logique est nocive et perverse. Tels sont les éléments principaux de la théorisation proposée par René Girard avant son dernier ouvrage, aux ambitions plus élevées encore.

La lecture de Clausewitz

Girard fait de *De la guerre*, une lecture apocalyptique, postulant que la montée aux extrêmes est fatale et que nous sommes avec Clausewitz dans une logique qui conduit à la destruction de l'humanité. C'est sur ces bases qu'il reproche à Raymond Aron d'avoir interprété Clausewitz de façon beaucoup trop optimiste et conséquemment irresponsable. Voici un exemple de ce qu'il dit de Aron: « Cet essai très brillant est marqué par son temps, on ne peut pas le lui reprocher; disons par l'époque de la Guerre froide, où l'on croyait à la dissuasion nucléaire, au fait que la politique avait encore du sens. ... C'est pourquoi je suis convaincu que nous sommes entrés dans une période où l'anthropologie va devenir un outil plus pertinent que les sciences politiques ». (p 27) L'auteur reproche à R.Aron d'être trop rationaliste dans son ouvrage: *Penser la guerre, Clausewitz*, Gallimard, 1976. Nous ne sommes pas en accord avec ce jugement. Aron interprète correctement l'ouvrage du théoricien de la guerre en montrant que chez lui, elle reste une instrument de la politique. S'il est vrai que « les guerres napoléoniennes ont montré que le concept de guerre absolue n'était pas un jeu de l'esprit », (Aron: *sur Clausewitz*, Complexe, 1987 p 57), cette rationalité de l'idéal-type ne se confond pas avec la normalité; en d'autres termes, la guerre absolue n'est pas la plus ordinaire. Plus loin, Aron montre bien que Clausewitz juge que l'erreur de Napoléon en Russie est celle du chef d'Etat. Napoléon s'est comporté en chef militaire prenant tous les risques. Ce faisant il a manqué à son devoir de chef d'Etat (Op cit p 78).

La critique de Hegel

La critique que formule Girard à l'égard de Hegel se situe évidemment dans sa ligne générale d'interprétation. Si la guerre est un duel sans issue et nous conduit à l'apocalypse, toute perspective de dépassement dialectique est exclue comme égarement de l'esprit. Or l'apport de Hegel est incontestable. Il pose qu'il y a une rationalité au-delà de l'affrontement. Celui-ci n'est pas le dernier mot comme le montre son analyse du rapport: maître-esclave dans *La phénoménologie de l'esprit*. On retrouve le même problème quand on considère les

réactions d'intellectuels et de journalistes français à l'égard de Francis Fukuyama. Celui-ci dans son maître livre: *La fin de l'histoire et le dernier homme* (Flammarion, 1992), ne dit pas que l'histoire s'est arrêtée au sens où aucun événement ne peut plus se produire. Il indique que les refus de la démocratie telle que nous la connaissons en Occident, se situent nécessairement face à elle. En d'autres termes, ces refus ne produiront jamais un système politique qui serait supérieur à l'Etat de droit. Tel est le sens de la " fin de l'histoire ". Cela nous conduit à penser que le thème hégélien de la reconnaissance conduit à un dépassement de la pure opposition frontale. On peut ajouter que Hegel ne l'aurait sans doute pas élaboré sans sa culture chrétienne...

Le christianisme et la lecture de l'histoire

Ces réflexions nous conduisent à l'usage que fait René Girard de la révélation chrétienne. Il lit Clausewitz avec les lunettes du mimétisme et de l'Apocalypse biblique. Procéder ainsi, c'est présupposer qu'il n'y a pas de dépassement du duel, de l'affrontement extrême. C'est oublier comme nous l'avons déjà souligné qu'il n'y a un fil rationnel dans l'affrontement, le désir de reconnaissance. C'est oublier également que la foi chrétienne, confrontée au réel, a élaboré une théorie morale de la guerre juste. On peut se référer à Augustin, Thomas d'Aquin et dans le monde contemporain, à la lecture qu'en fait Michael Walzer dans son grand livre: *Guerres justes et injustes* (Belin, 1999). Le christianisme ne peut être identifié au pacifisme précisément parce qu'il comporte dans les Evangiles une vision de l'histoire comportant une nomination du mal. Faire la guerre pour s'opposer à un envahisseur totalitaire est une oeuvre juste et comporte une rationalité éthique incontestable. Cette dimension est totalement occultée par Girard.

Il nous semble que son ouvrage se différencie des autres par une mauvaise application de sa théorie anthropologique. Des médiations manquent. Ces remarques n'enlèvent rien à l'apport général de cet auteur dans l'ensemble de son oeuvre.

Jacques Rollet

Politologue (Université de Rouen)

Jan Eichler : *Terrorisme et guerres au début du XXI ème siècle*. Prague : Karolinum, 2007, 352 pages.

L'auteur a concentré son attention sur deux menaces imminentes de notre ère à savoir les guerres et le terrorisme global. Il ne les étudie pas séparément, mais bien au contraire dans leur interdépendance mutuelle. Dans le premier chapitre, il présente l'héritage de la guerre froide et la caractéristique de la sécurité internationale à l'époque de la mondialisation. Le deuxième chapitre analyse les guerres qui se sont déroulées dans le « monde historique » à travers la thèse de F. Fukuyama, en Afrique, en Asie et en Amérique Latine.

Le troisième chapitre fait le bilan de deux « grandes guerres » menées par les Etats-Unis pendant les années 1990. Parlant de l'opération « Tempête du désert », l'auteur apprécie les efforts diplomatiques du président Bush pendant sa préparation et l'arrêt immédiat des hostilités une fois les soldats irakiens chassés du Koweït. En même temps, il ne cache pas du tout sa critique

à l'adresse de l'administration Clinton qui a déclenché l'opération « Force alliée » en 1999 au Kosovo, sans mandat du Conseil de sécurité de l'ONU et causé de nombreuses victimes civiles.

Dans le quatrième chapitre, l'auteur souligne que le terrorisme utilise toujours une stratégie indirecte et que la réponse directe, notamment militaire, peut provoquer de nouveaux problèmes en aggravant la situation au lieu de l'améliorer. Il caractérise deux approches fondamentales qui se sont profilées après le 11 septembre 2001, à savoir la guerre globale conçue et réalisée par l'administration de G.W. Bush et la lutte contre le terrorisme qui est typique notamment pour la Stratégie européenne de sécurité (décembre 2003). Quand à la première, l'auteur estime qu'elle peut présenter des succès immédiats comme le renversement des gouvernements hostiles en Afghanistan et en Iraq. Dans un second temps, il la critique en nous expliquant qu'elle a, non seulement détérioré la situation en Iraq, mais aussi provoqué les attentats terroristes à Madrid et à Londres. Quant à l'approche européenne, même si l'auteur en apprécie sa dimension préventive, il estime que c'est une affaire de longue haleine.

Dans le cinquième chapitre, l'auteur ne cache pas sa critique à l'égard des fautes commises tout d'abord en Iraq mais aussi en Afghanistan. Il argumente sa démonstration en étudiant deux phénomènes particulièrement désastreux. Le premier est « l'irakisation de l'Afghanistan » avec les méthodes de la guerre asymétrique, y compris les attentats suicides, et le second est la « talibanisation de l'Iraq » où les insurgés irakiens imposent des restrictions sévères qui étaient typiques pour l'Afghanistan avant 2001.

Dans le dernier chapitre, l'auteur avertit que les guerres sans mandat de l'ONU, destinées à imposer des changements des régimes et l'occidentalisation des pays musulmans, peuvent provoquer des nouvelles attaques terroristes. Il conclue en constatant que le respect du droit international et les efforts préventifs orientés vers les musulmans seront, à la longue, beaucoup plus efficaces que les guerres spectaculaires et les occupations militaires qui provoquent les sentiments d'humiliation et de vengeance et ne font que renforcer les terroristes et créent ainsi un cercle vicieux d'où il est difficile de sortir.

Jan Keller

Sociologue (Université d'Ostrava) République Tchèque

Livres reçus

Charles Cogan, *La République de Dieu. Regards politiques d'un Américain sur les Etats-Unis et l'Islam*. Paris, Editions Jacob-Duvernet, mars 2008. 230 p.

Arnaud de La Grange et Jean-Marc Balencie, *Les guerres bâtardes. Comment l'Occident perd les batailles du XXIe siècle*. Paris, éditions Perrin, mars 2008. 174 p.

Jacques Sapir, *Le nouveau XXIe siècle. Du siècle « américain » au retour des nations*. Paris, éditions du Seuil, mars 2008. 255 p.

Défense & Stratégie

*Revue électronique publiée depuis mars 2002 par
l'Observatoire Européen de Sécurité*

Comité de Rédaction

Patrice Buffotot, directeur de l'Observatoire européen de sécurité
David Hanley, professeur à l'université de Cardiff
Jean Klein, professeur émérite à l'université de Paris 1
Jean-Pierre Maury, professeur à l'université de Perpignan
Pere Vilanova, professeur à l'université de Barcelone

Pour nous contacter

Observatoire Européen de Sécurité
Centre de Recherches Politiques de la Sorbonne (CRPS)
(UMR – CNRS 8057)
Centre Sorbonne
Université de Paris 1 (Panthéon-Sorbonne)
12 Place du Panthéon 75231 Paris Cedex 05

Par Téléphone : 33 (1) 40.46.33.45

Par Internet : buffotot@univ-paris1.fr

Pour trouver les anciens numéros sur Internet

<http://mjp.univ-perp.fr>